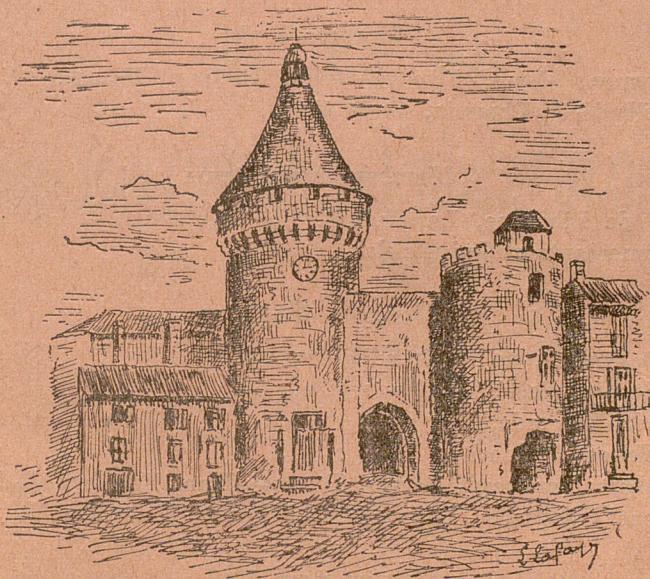


BULLETIN N° 56

1er Trimestre 1949

# REVUE HISTORIQUE ET ARCHÉOLOGIQUE



## DU LIBOURNAIS

BULLETIN TRIMESTRIEL

de la Société Historique et Archéologique de Libourne (Gironde)

La Société Historique et Archéologique de Libourne a été fondée le 18 décembre 1932 par dissolution de la Société d'Etudes Préhistoriques qui avait été créée en 1928.

#### Membres d'honneur

M. P. Courteault, professeur honoraire à la Faculté des Lettres de Bordeaux ;  
M. G. Loirette, ancien archiviste des Archives départementales de la Gironde ;  
M. D. Peyrony, inspecteur honoraire des Monuments préhistoriques (Les Eyzies) ;  
M. R. Vaufrey, professeur à l'Institut de Paléontologie humaine (Paris) ;  
M. A. Nicolaï, archéologue à Saint-André-de-Cubzac ;  
Monsieur le Maire de Libourne.

#### Membres à vie

MM. Aymen, Corre, Ducasse Jean, Ducasse Bernard, Comte de Feuillade de Chauvin, Emile Prot.

#### Membres bienfaiteurs

La Ville de Libourne, La Chambre de Commerce, L'Association des Commerçants et Industriels.

#### Membres donateurs

Mmes Delgouffre, de la Grand'Rive ;  
MM. † docteur Bastin de Longueville,  
† Bial de Bellerade,  
† Ernest Corbineau ;  
MM. Robert Blanchard, Decros, Ducasse Jean, Eyquart, J.-A. Garde, Colonel Irasque, L. Laval, Henri Mirande, M. et Mme Roumegoux.

#### Bureau pour 1949

Président : M. André Gillet, 80, rue Jules-Stieg, à Libourne ;  
Vice-Présidents : MM. Jean Sicaire, à Libourne ; général Soulé, à Coutras ;  
Secrétaire général : M. J.-A. Garde, Le Caillevat, à St-Denis-de-Pile ;  
Trésorier : M. Couquiaud, 60, rue Jean-Jaurès, à Libourne ;  
Secrétaire adjoint : M. Bernard Ducasse, château Bouildé, à Fronsac ;  
Archiviste : M. Jean Ducasse, même adresse ;  
Membres : MM. Bigot, Fougerouse, Colonel Lewden, H. Mirande, de Sarrau ;  
Conservateur du musée : M. Henri Mirande, à Moulinet, Pomerol.

LA PROCHAINE SÉANCE TRIMESTRIELLE  
EST FIXÉE AU 10 JUILLET

Le présent bulletin contient seize pages supplémentaires. Huit ont été prises en charge par M. Ducasse Jean pour la publication de ses mémoires en cours. Huit sont dues au résultat de l'appel lancé par le Conseil d'Administration. Voici une première liste de souscriptions. Mme Vuillet, 100 fr. Mlle Taraube, 50 fr. Mlle Sonnet, 50 fr. MM. Augrand, 800 fr., Videau, 300 fr., Angle, 300 fr., Fougerouse, 300 fr. R. S. 1.000 fr. MM. Arricaut, 50 fr., Leprieur, 100 fr. Anonyme, 200 fr. MM. Fouquet, 50 fr., Fourcade, 60 fr., L. Laval, 100 fr., Bigot, 250 fr., Ramel, 100 fr. Mme Bérégion, 100 fr. M. Couquiaud, 200 fr. Anonyme, 400 fr. Total : 4.510 francs.

---

BULLETIN

de la

Société HISTORIQUE et ARCHÉOLOGIQUE  
DE LIBOURNE

---

Année 1949

TOME XVII (1<sup>re</sup> partie)

---

ACTES DE LA SOCIÉTÉ

---

Séance du 16 Janvier 1949

Présidence de M. André GILLET, président

---

Excusés : MM. Sicaire, général Soulé, Ferrier, P. Vacher, Lépron, Dalus.

Présents : Mme Chausson, MM. Gillet, Ducasse C., Ducasse J., Gillet Paul, Cordilin, Rode, Desclaux, Bigot, Ballot, Couquiaud, Béjard, colonel Lewden, Guillaud, Robert, Mirande H., Ducasse B., Garde J.-A. Assistance soutenue malgré l'épidémie de grippe et l'inclémence du temps.

Nouveaux membres : MM. Paul Gillet, étudiant à Libourne (Gillet et Garde) ; Jean Corriger, à Sainte-Foy-la-Grande (Morin et Fougerouse) ; Bernaud, à Libourne (Ducasse Jean et Cordilin) ; Hervé Jacques, à Saillans (Ducasse Jean et Mlle Mothes) ; Mme Périssou, MM. Sèze, docteur Béraud, Milhade Jean, à

Galgon (Ducasse Jean et Choski) ; Mme Duhart, à Libourne (Couquiaud et Ramel) ; Bureau, à Saint-Ciers d'Abzac (Teurlay et général Soulé) ; Vacher Pierre, à Vayres (Videau et Garde).

*Rapport annuel.* — M. Gillet, président, a lu le rapport annuel sur l'activité de la société que l'on trouvera d'autre part.

*Nécrologie.* — On annonce le décès de notre collègue M. l'abbé Lafargue, curé de Saint-Martin-du-Bois et de Saint-Ciers d'Abzac, membre de la société depuis 1938.

*Dons aux archives.* — De M. Ranoux : un diplôme de bachelier en droit, époque Louis-Philippe ; un récipissé de versement à l'emprunt forcé émis par la Convention l'an 2 de la République. — De Mme Madeleine Ophoven et Namal-Nandlin (Belgique) : une plaquette « Grandes lames en Silex ».

*Dans les bulletins des Sociétés Savantes.* — Nous avons reçu pour la première fois le *Bulletin de la Société Archéologique et Historique du Limousin*. Parmi les mémoires nous avons remarqué : une intéressante étude sur les églises fortifiées de la Haute-Vienne par Albert de Laborderie. Les coutumes de la fête des Rameaux en Limousin par Ernest Vincent. Les dolmens de la Haute-Vienne, inventaire avec légendes et superstitions s'y rattachant, par F. Delage. La description d'une tombe gallo-romaine à incinération trouvée à Roussac. Enfin un texte de 1544 relevé dans les registres consulaires de Limoges qui mentionne les *fousses* dans lesquelles se sauvaient les habitants d'un village ; ainsi que le remarque le commentateur, c'est la première fois qu'une preuve écrite est donnée de l'usage des souterrains-refuges.

La *Revue des Etudes anciennes* (Annales de la Faculté des Lettres de Bordeaux), numéros 1, 2 de 1948, publie une étude de M. A. Nicolaï sur *Les mardelles gauloises en Gironde*. Après avoir situé et décris les mardelles déjà découvertes notre collègue fait appel à la toponymie, les mardelles étant connues anciennement sous le nom de fosses, faussa ; pour le Libournais il cite la Fosse — Riocaud et la Fosse lieu-dit dans la commune de Margueron, canton de Sainte-Foy. Fozela pourrait aussi être un diminutif de fosse, car à Fozela, à côté de Contate il y avait manifestement un site d'occupation gauloise. A ce sujet rappelons que nous avons signalé dans l'*Histoire de Saint-Denis-de-Pile* le lieudit la Fosse des Cannes = fosse des roseaux.

— Après six années d'interruption le *Bulletin des Amis de Montaigne* vient de reparaître. Nous y avons remarqué pour nos collègues : une étude du savant linguiste Dauzat sur l'origine du nom Eyquem, qui peut avoir une ressemblance avec un nom de personne juif ou arabe, mais qui est un bon vieux nom gascon dont les attaches au sol sont anciennes et indiscutables. Puis une chronologie de la vie de Montaigne par notre infatigable collègue M. A. Nicolaï.

La Société a reçu (échange) le *Bulletin de la Société de Borda* — la revue *Le Mois d'Ethnographie Française*.

*Correspondance.* — Notre collègue Pierre Fougerouse nous signale la création d'un groupe d'Etudes locales à Sainte-Foy-la-Grande. Sous l'égide du Syndicat d'Initiative, cette section s'occupera d'histoire, géographie, géologie, linguistique, questions sociales, etc. Nous formons des vœux pour le succès de cette initiative ; nous n'oublions pas que le Syndicat d'Initiative de Sainte-Foy est membre de notre société.

M. R. Lépront signale que, grâce à l'obligeance de M. Brochet, qui a mis à sa disposition un local auprès du gisement Magdalénien de Saint-Germain-la-Rivière il a pu installer un petit musée avec ses collections particulières.

*Bibliographie.* — Sous le titre *Vieilles pierres, vieilles gens*, le quotidien *Sud-Ouest* a publié, le 21 décembre 1948, quelques notes historiques sur l'église de Coutras. Tout en se félicitant de cette initiative, le secrétaire relève les nombreuses erreurs archéologiques commises par l'auteur.

*Divers.* — Le montant de la cotisation pour l'année 1949 est fixé à 200 fr. Le rachat des cotisations annuelles sera donc de 3.000 francs.

— Le dernier numéro du bulletin de l'année 1948 est sorti sur 40 pages, grâce à la générosité de M. Jean Ducasse qui, pour décongestionner l'arriéré des mémoires à publier, a pris à sa charge l'impression de son travail sur la Chartre de 1254 concernant Leyburn.

M. Jean Ducasse est nommé membre donateur.

Pour rachat de cotisation M. Bernard Ducasse est nommé membre à vie.

*Election.* — Après le scrutin pour le renouvellement de quatre membres du Conseil d'administration, ont été proclamés élus : MM. Bigot, Ducasse Jean, de Sarrau, Fougerouse. Ont également obtenu un nombre important de voix : MM. Decros, Ferrier et Ramel.

• •

#### COMMUNICATIONS

MM. Ferrier et Morin : Les limons quaternaires et leur industrie lithique dans la région de Sainte-Foy-la-Grande.

— M. Bernard Ducasse : Vestiges gallo-romains. Traditions et trouvailles archéologiques à Saint-Aignan.

— M. J.-A. Garde : Folklore Libournais (suite). Fontaines divinatoires et fontaines guérisseuses. Rites populaires et saints guérisseurs. Verrines.

— M. Fougerouse : Petite contribution à l'étude de la grande peur.

Nous n'analysons pas ces mémoires qui tous ont été retenus par la Commission des Publications.

— Par analogie avec la pierre qui danse de Saint-Aignan dont il a été question à la précédente séance, M. Cordilin présente un dessin « la pierre qui vire » avec légende en saintongeais, aussi amusante que spirituelle.

• •

#### RÉUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

A l'issue de la séance le Conseil d'Administration a procédé au renouvellement du bureau dont on trouvera d'autre part la composition.

M. Gillet, réélu président à l'unanimité, visiblement ému de cette nouvelle marque de sympathie, a remercié ses collègues.

Commission des publications : sans changement.

Commission du musée, membres élus : MM. Decros, Ducasse Bernard, Ferrier.

Ont été nommés délégués à la propagande : MM. Ramel, Robert, Rode.

*L'ordre d'inscription des mémoires agréés appelait ici la biographie de E. Mumoulin par M. Garde. Dans le but de faire connaître au plus tôt des préhistoriens français et étrangers qui nous lisent une importante découverte, l'auteur, d'accord avec la Commission des Publications, a cédé son tour de rôle à M. Ferrier.*

## Compte-rendu moral de l'activité de la Société au cours de l'année 1948

Mes chers Collègues,

La coutume déjà vieille, qui impose à votre président le devoir de vous présenter au début de chaque année ce compte rendu, me cause aujourd'hui une grande joie assurément, mais aussi, je dois l'avouer, quelque appréhension. Une joie, parce que j'ai grâce à cette coutume l'occasion de vous adresser mes meilleurs vœux pour la nouvelle année, individuellement et collectivement. Puisse-t-elle vous apporter individuellement santé et bonheur, et collectivement la satisfaction du développement et de la prospérité de la Société que vous aimez. De l'appréhension, parce que je ne puis pas ne pas craindre de lasser ceux qui m'entendent ou me lisent si je leur offre toujours le même cadeau de nouvel an. Il me semble vain d'essayer de donner une forme originale ou seulement un peu nouvelle à un fond qui ne change pas. Or mon sujet ne change pas : je dois vous parler de notre activité, et celle-ci suit un cours régulier, comme immuable. Par nos assemblées générales de chaque trimestre, par nos excursions, par notre musée, par notre bulletin, par les travaux de nos historiens et préhistoriens, cette activité s'est encore accrue. L'année passée a vu par exemple le renforcement de la section de préhistoire qui a décidé, en reprenant ses fouilles, de travailler à l'initiation pratique des jeunes qui voudront bien se confier à elle.

Elle nous a vus également, quoique scrupuleusement jaloux de notre indépendance, ne pas marchander notre collaboration à ceux qui, dans d'autres villes, poursuivent le même idéal que nous. C'est ainsi que nous avons ou bien maintenu et consolidé de vieilles relations avec des groupements voisins, ou bien accepté d'en former de nouvelles. Nous n'ignorons pas que la science se nourrit d'échanges et que nul dans ce domaine n'est capable de se suffire à lui-même. Il nous est permis de mettre à profit les découvertes des autres au fur et à mesure qu'elles se produisent, mais en revanche nous leur devons la communication des nôtres. Nous avons tenu larges ouvertes les fenêtres sur l'extérieur, ne pouvant que gagner dans cet échange, où nous recevons évidemment beaucoup plus que nous ne pouvons donner. Mais j'ai la fierté de pouvoir affirmer que, au cours de l'année dernière, nous avons donné nous aussi.

Fermant un moment ces fenêtres, je voudrais maintenant vous inviter à porter vos regards vers l'intérieur de la maison. Elle est pauvre. Nous n'en rougissons pas, parce qu'elle est nette et l'ordre y règne. Nos collègues y travaillent, désireux de jouter de la satisfaction que procure une conscience en paix et, le cas échéant, d'un orgueil légitime après une nécessité, c'est-à-dire pour eux après une découverte importante, qu'il s'agisse de pierres trouvées dans le sol, pierres précieuses, ou d'un détail nouveau glané dans un document rare ou dans un texte peu connu. Votre présence régulière, et de plus en plus nombreuse, à ces réunions trimestrielles, où sont rassemblés et confrontés les résultats de leurs travaux, leur procure une autre satisfaction : ce leur est une joie réelle, que de se voir ainsi entourés de sympathie et de compréhension. Pour que des écrivains se produisent, il faut nécessairement des gens qui les lisent : ils agissent et réagissent les uns sur les autres, la qualité de ceux-ci allant de pair avec la qualité de ceux-là. Ainsi chez nous. Nous pouvons nous en féliciter. C'est à cela que nous devons de former une société digne de ce nom. Si une

société a, pour ainsi dire, un corps matériel, qui est la masse de ses adhérents, ce corps ne vivrait pas s'il n'était animé par un principe immatériel. L'âme de notre Société, c'est notre idéal commun : notre amour de la recherche intellectuelle, notre refus à accepter de ne rien voir dans les ténèbres qui suivent pas à pas l'humanité dans son lent progrès vers la lumière et qui s'allongent infiniment derrière chaque génération nouvelle, et donc qui s'épaissent sans cesse ; ce sont les efforts de certains pour accoutumer et accommoder leurs faibles yeux à cette obscurité jusqu'à ce qu'ils soient capables d'y faire des découvertes de plus en plus nombreuses, récompenses admirables de leur longue patience ; et c'est encore l'attention de leurs collègues et leur respect admiratif, quand ravis, ils les écoutent décrire les spectacles ainsi retrouvés, arrachés à l'oubli, à la mort.

Je suis convaincu, Mesdames et Messieurs, que 1949 nous permettra de maintenir ce corps aussi robuste, vivifié par la même âme aussi ardente, malgré les difficultés matérielles qui ne nous seront pas épargnées et que nous prévoyons redoutables.

Foin du pessimisme ! Depuis dix-sept ans nous avons connu d'autres difficultés, et quelles difficultés ! Nous les avons affrontées ; notre vaillance et notre foi en ont triomphé. Devant elles il n'est pas d'obstacle insurmontable.

A. G.

---

## *Les débuts du protestantisme dans la région de Sainte-Foy*

---

L'évangélisme s'est répandu de bonne heure dans l'Agenais, prêché par un neveu de Mélanchton et favorisé par la reine de Navarre qui avait fait de son château de Nérac l'asile des humanistes persécutés par la Sorbonne et le Parlement.

C'est à la fin de 1540 qu'Aymon de la Voye vint exposer la doctrine nouvelle à Sainte-Foy-la-Grande. Or, l'Edit de Fontainebleau, du 1er juin de la même année, enjoignait aux baillis, sénéchaux, procureurs et avocats du roi de se mettre à la poursuite des « Luthériens » pour les livrer au jugement des cours souveraines. Les réunions devaient être soigneusement dissimulées. Aymon de la Voye prêcha d'abord dans la cave d'un maître d'école nommé Grenier (1). Mais le nombre des convertis s'accrut rapidement, il fallut trouver un local plus grand ; bientôt les réformés manquèrent de prudence, ils furent dénoncés au Parlement de Bordeaux qui décida l'arrestation du prédicateur. Aymon de la Voye, prévenu à temps, refusa de s'enfuir. Il fut arrêté, conduit à Bordeaux, emprisonné et, après neuf mois de souffrances, étranglé

---

(1) D'après Courteault, Aymon de la Voye était lui-même régent.

puis brûlé le 26 avril 1542 (2). Son martyre n'arrêta pas les conversions, tout au contraire, la religion nouvelle gagna tout le pays environnant, répandue par des prédicants itinérants : prêtres et religieux convertis, régents, parfois même simples colporteurs. Le goût de la controverse se développa rapidement. On discutait théologie jusque dans les cabarets, on dénonçait les désordres du clergé, on argumentait pour ou contre le mariage des prêtres... « *il s'est élevé des schismes et des divisions telles qu'on n'en a jamais vus en France. Ces divisions ne sont pas seulement de province à province, ni même de ville à ville, mais dans les mêmes pays, dans les mêmes villes, dans les mêmes maisons où le mari se trouve divisé de la femme, le père du fils, le frère du frère, les parents entre eux, ainsi que les voisins...* » (3)

Des lettres patentes du roi, en date du 30 novembre 1542, ordonnèrent un redoublement de rigueur contre les hérétiques. La région de Sainte-Foy était étroitement surveillée par Gaston de Foix, vicomte de Meille, comte de Gurson et du Fleix, marquis de Trans, chevalier de l'ordre du roi, qui vivait en son château du Fleix (4). Arnaud Marionnes, procureur du roi, et Jean Seguin, son substitut, furent par trois fois mandés à la cour du Parlement de Bordeaux, en 1542, 1547 et 1554, et vertement semoncés. « *On leur reprocha de laisser molester les catholiques à ce point que ceux-ci n'osaient plus qu'en cachette suivre les pratiques de leur religion et sonner les cloches... Les femmes n'osaient plus entendre la messe qu'au couvent des Cordeliers et se voyaient obligées, pour traverser les rues, de cacher sous leurs jupes leurs cierges qu'elles portaient aux affrandes. Enfin, aux enterrements, on ne portait plus ni chandelles ni croix* » (5). Des instructions leur furent données « *pour que les habitants dudit Sainte-Foy, grandement soupçonnés du fait d'hérésie au grand scandale du pays circonvoisin cognoissent leurs offences et scandales... retournent à Dieu et à notre Sainte Eglise comme de vrais repentans et bons catholiques.* » Peu après, tous deux furent condamnés à l'amende pour négligence dans les poursuites.

La répression devint plus sévère. Un marchand de poissons de Ste-

(2) Voir la réponse d'Aymon de la Voye à ceux qui lui conseillaient de fuir et ses derniers sermons dans Guinodie.

(3) Mémoire de l'avocat L'Ange au Parlement de Bordeaux.

(4) Le marquis de Trans resta profondément attaché au roi et au catholicisme — mais ne suivit point les Guises. En revanche, ses trois fils devaient combattre aux côtés du Béarnais. Tous trois (Louis de Candale, comte de Gurson, François Phébus, comte du Fleix, et le chevalier de Foix) furent tués le 29 juillet 1587 au combat de Moncrabeau en Agenais. Sa femme résida à la cour de Nérac où elle ne jouit d'ailleurs pas de la faveur de la reine Marguerite. C'est lui qui fit obtenir à Montaigne l'ordre de saint Michel et qui l'en fit chevalier. Voir son portrait dans les Essais, t. II, l. II, ch. 8.

(5) Abbé J. Neyrac : Les guerres de religion dans nos contrées. Référence : Bibliot. de Bordeaux, registres secrets mss. 369, t. 1.

Foy, Jehan Merlon, fut arrêté par ordre de la Cour en date du 26 avril 1553. Un arrêt du 31 juillet condamna par contumace Magdeleine Paranchières, femme Grangia, Jehanne Belaud, Robert, Estienne et Jeannot Renalz, Symon Marti et Claude, son gendre, à être « *traynés sur une clye par les carrefours acoustumés de lad. ville de Saincte-Foy, et, ce fait, estre menez et conduitz sur la grand place de lad. ville et illec estre bruslez et ardz tout viſz* », plus 500 livres d'amende envers le roi. Le 5 mars 1555, François Boutelier fut condamné à faire amende honorable, dans l'église, en chemise, tête et pieds nus, torche de cire ardente à la main, plus vingt livres d'amende ; le 22 mars 1557, Guérin, à l'amende honorable « *la hart au coul et un faguot sur le doz* », il devait en outre payer cent livres d'amende, être fouetté par l'exécuteur de la haute justice aux « *carrefours habituels* » et banni à perpétuité du ressort de la cour « *à peine d'estre pandu et estranglé* » ; un autre Foyen, Tondut, devait faire amende honorable. Le 10 avril, Odette Charreteau et Mathieu Tondut furent condamnés par contumace à la claiere et au feu (6), la Johanny et une dizaine d'autres, à l'amende honorable et à de fortes peines pécuniaires... etc... etc...

Heureusement pour eux, les officiers et consuls de Sainte-Foy, pour la plupart gagnés à la réforme, ne mettaient que fort peu d'empressement à poursuivre et châtier les hérétiques (7).

Dès son arrivée au pouvoir, Henri II ne voulut voir dans les protestants que des rebelles. L'Edit de Compiègne du 21 juillet 1557 prononça la peine de mort contre ceux qui auraient « *fait injure au Saint-Sacrement, aux images de Dieu, de sa benoîte mère et des saints, pareillement ceux qui auraient contrevenu aux défenses faites d'aller à Genève, de porter des livres réprouvés pour les vendre, semer et distribuer parmi le peuple.* » Les arrestations se multiplièrent ; des huguenots furent condamnés un peu partout, tels Martin Mongault, de Pineuilh et Pierre Eymeric, barbier d'Eynesse. Mais cette rigueur resta vaine. Les protestants s'organisèrent « *Ils font, notait l'avocat L'Ange, des associations et des bourses communes, non autorisées par les lois, ils ont des ministres, des confidents, des surveillants, des protecteurs à gages ; ils tiennent des synodes et des consistoires, deux fois la semaine, toutes choses plus propres à exciter des séditions qu'à établir la religion, ce qui a déjà abusé une infinité de peuple...* » Les gentilshommes commencèrent à se ranger aux côtés des réformés et vinrent assister aux prêches en armes.

Un relâchement dans les poursuites permit aux Eglises réformées,

(6) L'exécution avait lieu en effigie les jours de marché.

(7) Il fallut, par exemple, qu'un arrêt du 7 mars 1559 leur enjoigne de procéder enfin à l'arrestation de 3 personnes condamnées depuis le 10 avril 1556 !

jusque là isolées, de se fédérer en 1559 (8). La province de Basse-Guyenne fut divisée en sept colloques, dont deux pour l'Agenais : « l'Agenais de Garonne » et « l'Agenais de Sainte-Foy ». Elle députa quatre ministres au premier synode de Paris, la même année.

Les persécutions reprirent après l'Edit d'Écouen, Henri II ayant déclaré que la grande affaire de son règne serait désormais d'extirper l'hérésie du royaume. Elles ne réussirent pas à enrayer les progrès du mouvement réformé. Un arrêt du Parlement, rendu à la requête du procureur du roi, portait que les consuls « feroyent informer par commisaire député sur le crisme de hérésye que led. procureur prétend charger les habitans de lad. ville » — (ce qui auroyt esté faict a grandz fraiz) (9). La jurade riposta, demandant que le Parlement ne puisse « coignoistre sur les habitanz de lad. ville éz matières de hérésye, es-quelles lad. court journellement les molestent » (9). Le 2 avril 1560, le 25 avril 1560, le prieur de Sainte-Foy se plaignit : il avait fait venir un prédicateur pour prêcher le carême et on « ne tenoit compte à l'aller ouyr » (9). Le 14 octobre, le Parlement de Bordeaux écrivait au roi : « en la ville de Saincte-Foy, y a ung ministre qui presche ordinairement et publiquement à grand nombre de gens et quant à aller à l'église et ouyr la messe et service divin, ne y a que les habitans de vingt-cinq maisons qui y aillent. » L'année suivante, le lieutenant-gouverneur de Guyenne, Charles de Coucy, seigneur de Burie, chargé avec la Boétie de rétablir l'ordre, ayant sommé les consuls de publier un arrêt interdisant les assemblées et les prêches, ceux-ci lui répondirent hardiment « qu'on ne seaurait empescher les ministres de prescher vu la multitude du peuple qui les suivent et vu qu'ils ne preschent que l'Evangile. » (30 avril 1561). Le 15 août, les nouveaux consuls prêtèrent serment sur la bible et non plus sur le crucifix. La petite ville était devenue presque entièrement protestante (10).

Pierre FOUGEROUSE.

(8) Cette même année, les Foyens firent évader un des leurs arrêté pour hérésie. Un nommé Bichon ayant été emprisonné pour avoir pris part à cette expédition, ils le délivrèrent à son tour.

(9) Registres de délibération de la jurade, Archives municipales de Sainte-Foy, E. suppl. 4987, BB 4.

(10) Parmi les premiers réformés de la région figuraient les Gérault de Langalerie qui revinrent plus tard au catholicisme et lui donnèrent un archevêque : Monseigneur de Langalerie, curé de Sainte-Foy, évêque de Bellay puis archevêque d'Auch. (C'est lui qui devait procéder, le 4 octobre 1474, à la bénédiction des cloches de l'église de Sainte-Foy dans le clocher refait en 1459 par Joseph Moreau, de Libourne.)

En septembre 1561, Johan Gérault, sieur de Langalerie, qui était avocat, soutint, devant les jurats de Bordeaux que « les religionnaires avaient le droit de se réunir ». On se contenta de lui répondre que la volonté du roi n'était pas telle. Plusieurs milliers de catholiques s'unirent autour du président de Rossignac et de l'avocat L'Ange. Burn prêcha vainement la conciliation. C'est alors que le roi envoya Nicolas Compaing, conseiller au grand Conseil, et Girard, lieutenant de la prévôté de l'Hôtel pour faire le procès des réformés.

# La Station Néolithique de Lamothe-Montravel

(Dordogne) (1)

*L'ordre d'inscription des mémoires agréés appelait ici la biographie de E. Dumoulin par M. Garde. Dans le but de faire connaître au plus tôt des préhistoriens français et étrangers qui nous lisent une importante découverte, l'auteur, d'accord avec la Commission des Publications, a cédé son tour de rôle à M. Ferrier.*

**HISTORIQUE DE LA DÉCOUVERTE.** — Au cours de l'automne 1942, alors qu'il défonçait une prairie improductive au lieudit « Baillargat », commune de Lamothe-Montravel, pour y planter de la vigne, d'un rapport plus lucratif, M. Plaziat père remarqua que sur une certaine étendue, assez limitée d'ailleurs, il mettait parfois à jour des fragments de silex et de poterie qui l'intriguèrent. Cultivateur aussi curieux qu'avisé, notre compatriote s'intéressait depuis assez longtemps aux « vieilles pierres » dont nous nous entretenions souvent d'ailleurs au cours de nos conversations. Aussi, comme il était au courant de nos recherches archéologiques et de nos modestes travaux de préhistoire, il vint spontanément nous informer de ses observations, un jour que, trompant une nouvelle fois la vigilance de la sentinelle boche qui gardait la ligne de démarcation (en l'occurrence La Lidoire), ruisseau limite des départements de la Dordogne et de la Gironde, nous avions pu pénétrer en zone dite libre. A son invitation, nous nous rendîmes au « Baillargat », où il nous fut possible de constater le bien-fondé des remarques de l'intrépide propriétaire. En moins d'une heure, nous avions dans notre musette d'indiscutables témoins d'une occupation néolithique : c'en était assez pour stimuler notre curiosité. C'est alors que nous sollicitâmes de M. Plaziat d'abord la faveur d'être averti chaque fois qu'il aurait l'intention de procéder à des labours, et aussi l'autorisation de parcourir sa nouvelle plantation à cette occasion. Ce double engagement fut pris sans difficulté. Evidemment la période de six années qui s'est écoulée depuis la découverte de cette station pourrait sembler longue en comparaison de son importance bien modeste ; mais il faut considérer que notre résidence principale est Bordeaux, c'est-à-dire à cinquante-cinq kilomètres, et que nous ne sommes venus, et nous ne venons à Lamothe-Montravel, que quatre à cinq fois par an. D'autre part, si l'on veut bien se rappeler que pour une moitié en

(1) Ce petit coin du département de la Dordogne sis entre Castillon-sur-Dordogne (Gironde) et Sainte-Foy-la-Grande (Gironde) a été « adopté » par notre Société historique et archéologique de Libourne. (Renseignements fournis par notre dévoué secrétaire général M. A. Garde.)

viron ces années furent celles de l'occupation, on comprendra notre confiance en l'indulgence de nos collègues pour nous excuser de nous être si « lentement hâté » à leur présenter, d'accord avec notre ami Garde, cette bien modeste communication. D'ailleurs entre temps, outre nos occupations professionnelles et clandestines, d'importants travaux préhistoriques ont occupé notre activité alors même que nous frappait un deuil bien cruel.

**CONSIDERATIONS D'ORDRE GÉNÉRAL.** — Cette station de plaine située sur la rive droite de la Dordogne, à 600 mètres environ au sud de la route nationale Bordeaux-Bergerac, à peine à un kilomètre du centre du village, n'est éloignée que de quinze cents mètres environ (à vol d'oiseau) du fleuve dont le plus bas niveau d'été est inférieur d'une douzaine de mètres à celui des inondations qui depuis quelque temps au moins, semblent se reproduire assez régulièrement chaque décennie. Lors de la dernière grande crue — le 10 décembre 1944 — la vigne du « Baillargat » était recouverte de plus d'un mètre cinquante d'eau. La présence d'une station néolithique en ces lieux habituels de la plaine inondable pose donc un double problème hydrographique et climatique. Deux faits, l'un et l'autre également contrôlables, semblent s'opposer dans le temps : d'une part l'existence d'un habitat humain, et, d'autre part, l'immersion totale, régulière, actuelle, de ce vignoble en période de crue. Interrogés par nous, les plus vieux Lamothais nous ont tous affirmé que depuis leur jeune âge ils avaient été témoins de cette inondation de la plaine du « Baillargat », et même, qu'au moyen de bateaux à fond plat, on y circulait aisément. Comment concilier ces deux observations également vraies, sinon en admettant pour la période néolithique une différence sensible du régime actuel des eaux de la Dordogne et de ses affluents ? car il est bien évident que nos lointains ancêtres n'élevaient pas directement leurs cabanes sur la nappe liquide. Or, comme aucune trace de pilotis n'a été retrouvée, il semblerait donc bien que la propriété de M. Plaziat restait à sec à l'époque improprement dénommée celle de la pierre polie. Evidemment, avec quelque hardiesse de raisonnement, on pourrait supposer que sous les efforts conjugués et longtemps soutenus des agents atmosphériques et des eaux, le système de pilotis a totalement disparu ? Mais alors, comment admettre que, soumis, pendant plusieurs millénaires aux poussées alluvionnaires périodiques du fleuve, ce dernier n'ait abondé la moindre trace des roches éruptives arrachées au Massif Central ? De plus, ne devrions-nous pas recueillir une industrie lithique roulée, aux arêtes mousses ? Nous constaterons que ce n'est pas le cas. Enfin, si nous suivons les deux rives de la Dordogne, tout au moins entre Bergerac amont et le Bec d'Ambès, aucun fait nouveau, à notre con-

naissance, n'apporte le moindre démenti, de quelque nature que ce soit — au fait de l'existence d'une station néolithique à l'endroit même où *actuellement*, depuis quelques siècles (?) les eaux en crue envahissent régulièrement la plaine inondable. Bien plus, nos collègues Conil et Tauziat n'ont-ils pas signalé depuis longtemps déjà la présence d'un four gallo-romain sur cette même rive droite de la Dordogne à un niveau encore sensiblement inférieur à celui du « Baillargat », au lieudit « La Font-du-Bois » ? Comment ces postnéolithiques auraient-ils pu faire cuire leur argile (assez abondante en cet endroit) si les eaux avaient recouvert leur four ?

Notre première conclusion sera donc pour souligner ce fait qu'à l'époque néolithique, et même à la période gallo-romaine, la Dordogne n'envahissait pas le « Baillargat », et, par conséquent, ses crues étaient de moindre importance par suite d'un climat plus tempéré et d'un régime des pluies différent de celui de nos jours, dont nous avons essayé de rechercher les causes principales.

En effet, devant l'importance d'une telle observation non encore signalée croyons-nous, nous avons sollicité les avis plus autorisés des maîtres de notre Université. En l'absence du regretté F. Daguin, professeur de géologie à la Faculté des Sciences de Bordeaux (2), nous avons sollicité les lumières d'un éminent spécialiste du quaternaire de la vallée de la Dordogne, M. H. Enjalbert, professeur de géographie à cette même faculté (3), qui a admis notre conclusion. Selon ce dernier, en effet, le climat néolithique de notre région présentait des extrêmes moins accusés vers le froid, le chaud, le sec et l'humide. Ce serait là une première cause d'un moins grand nombre d'inondations. De plus, en juillet dernier, dans la même vallée et sur la même rive, MM. Enjalbert, Malvezin-Fabre et Pasquier, étudiant, ont découvert en un point distant de moins de dix kilomètres à vol d'oiseau de notre station, un « lœss typique et massif » à pouponées calcaires dont le dépôt doit correspondre à la période sèche et froide de la fin du paléolithique, c'est-à-dire à un état de la vallée très différent (dans le détail) de l'état actuel. Le changement de climat apparaît dès lors évident entre l'époque de dépôt de ce lœss — période sèche et froide de la fin du paléolithique et l'état actuel dont notre néolithique forme la transition. Enfin le site de Montravel se trouve de nos jours dans la zone actuelle de balancement des marées. En était-il de même au néolithique, questionne M. Enjalbert, et surtout à l'époque antérieure ? Pour qu'une crue un peu moins forte que les crues actuelles — ce qui était vraisemblablement le

(2) *F. Daguin* a trouvé la mort en « service commandé », au retour de son voyage aux Antilles, lors de la disparition du « Laté 631 » dans la nuit du 31 juillet au 1er août 1948.

(3) Nos bien vifs remerciements à M. H. Enjalbert pour les précieux renseignements qu'il nous a donnés et qu'il a bien voulu nous autoriser à utiliser.

cas il y a quelques millénaires, soit sensiblement amortie ou même absorbée, il suffit qu'à l'aval de Castillon-sur-Dordogne, on ait un niveau marin un peu plus bas, donc que l'action des marées ne refoule pas les eaux du fleuve; ou bien qu'il existe sur ses rives, de vastes espaces non colmatés où les eaux peuvent se répandre, ce qui devait être le cas au début du néolithique tout au moins. Enfin, pendant la période de froid sec de la fin du paléolithique se produisit une sorte « d'empâtement alluvial » des vallées secondaires surtout, alors que celle de la Dordogne, plus importante, d'un niveau de base inférieur, était assez bien creusée, et par suite d'une plus forte pente de son lit, provoquait un écoulement plus rapide qu'aujourd'hui et même naturellement — quoique moins marqué — qu'à l'époque néolithique intermédiaire.

Ainsi donc géographie et préhistoire s'accordent pour reconnaître le bien-fondé de notre première conclusion sur les variations hydrographiques dans l'intervalle de quelques millénaires, sous l'influence conjuguée de causes générales et locales, de climat et de niveau marin.

*ETUDE DES INDUSTRIES DE LA STATION.* — *Industrie de l'os.* — Malgré la nature de son terrain argilo-calcaire, « Le Baillargat » n'a livré aucun élément de faune, alors que l'industrie lithique et celle de la céramique ont laissé d'intéressantes traces de leur existence.

Pourquoi cette absence de tout débris de cuisine dans un milieu si favorable à leur conservation, chez cette peuplade d'agriculteurs ? Pourquoi ne retrouve-t-on pas, par exemple, le moindre vestige du chien domestique ? Peut-on soutenir qu'allégé par sa perte de matière organique l'os ait été emporté par les crues postérieures à l'époque gallo-romaine ? Peut-être ? Cependant, il semble bien qu'une partie même minime des restes de l'alimentation ou des animaux utilisés pour l'exploitation agricole aurait pu être rencontrée, ce qui n'est pas le cas. En poussant la logique jusqu'au bout, comme c'est d'ailleurs le cas de tous les gisements préhistoriques mal ou incomplètement fouillés, ne pourrait-on pas prétendre que l'avenir est toujours susceptible d'apporter la preuve encore non faite de la présence de débris de cuisine ? Nous ne voyons pas de réponse d'une vérité indiscutable à cette question. Peut-être n'est-il pas absurde de penser qu'à quelque distance (?) de cet atelier de taille, pouvait exister une ou plusieurs stations plus importantes où vivaient et couchaient nos néolithiques, alors que le « Baillargat » aurait été l'unique centre de leur travail pour la confection d'outillage en silex ou en argile ? Mieux informés, ou plus hardis, nos collègues voudront bien nous faire connaître leur opinion ? C'est avec reconnaissance que nous l'accueillerons.

*INDUSTRIE LITHIQUE.* — A défaut de faune, notre station nous a fourni une quantité non négligeable de silex taillés. Ajoutons que par le fait — comme chacun le sait — de la difficulté de taille du quartz (comme à Choukoutien, et dans pas mal d'autres gisements paléolithiques) nous n'avons pas cru devoir retenir pour étude certains fragments de cette roche commune. Ce qui frappe tout d'abord à l'examen de l'industrie lithique, c'est *l'abondance relative de nuclei* (4) et leur taille souvent poussée jusqu'à leur inutilisation complète, même comme rabots. Nous en avons recueilli 87 dont 24 gris (volume du poing d'un enfant de 12 à 15 ans); 30 moyens (volume d'un œuf de poule) et les 33 autres de taille plus réduite, jusqu'à la grosseur d'un petit œuf de pigeon. Presque tous (à l'exception d'une demi-douzaine d'entr'eux, quelque peu aplatis, rappelant les gros grattoirs du néolithique) sont de forme prismatique variée. Une quinzaine ressemblent beaucoup à quelques-uns des petits nuclei de notre station sous-marine d'Andernos (5). Malgré l'abondance probable de la matière première, par suite de la proximité de la Dordogne, nos néolithiques ne semblent pas l'avoir gaspillée. Sur ce lot de 87 nuclei, 10 gros, 11 moyens et 10 petits ont servi de rabots semblables en tous points à ceux rencontrés dans la plupart de nos stations du paléolithique supérieur. Quelques exemplaires ont « travaillé », sur d'anciens plans de frappe à base réduite parfois à deux centimètres de diamètre. Les dimensions extrêmes sont : hauteur 68 m/m et 27 m/m; base 67 m/m et 20 m/m. Si par la forme de leur couchoïde aplati notamment, plus de la moitié des outils ou des éclats ont été débités au bois, nous avons cependant recueilli seize jolis percuteurs dont six en silex et dix en roches granitoïdes. Nous avons noté deux types cylindriques allongés et légèrement aplatis utilisés par leurs extrémités longitudinales et mesurant respectivement 116 m/m et 135 m/m de long sur 175 m/m et 180 m/m de circonférence. Un autre type demi-plat mesure 184 m/m de tour. Cinq exemplaires sphériques, ou pseudo sphériques, d'un volume sensiblement supérieur au poing, présentent de nombreuses étoilures en deux points diamétralement opposés. Deux autres de ces outils, à peu près de même grosseur, ont particulièrement retenu notre attention. Le plus petit, en silex noir, présente une face absolument plane et à une extrémité de son grand axe une espèce de bec, formant un angle dièdre retouché de part et d'autre d'une crête médiane opposée à la face plane. Serait-ce un percuteur ayant également servi de pointe burinante ? —

(4) 88 % sont en silex noir, 9 % sont assez fortement cacholonnés : 2 % présentent un aspect grisâtre, et 1 % appartiennent au type blond, café au lait du Bergeracois.

(5) J. Ferrier : « La Préhistoire en Gironde », p. 243, Imprimerie Monnoyer, Le Mans, 1941.

L'autre type en silex déshydraté sur toute sa surface sur une assez grande épaisseur, porte en son milieu une petite cupule à surface entièrement unie de 5 m/m environ de profondeur et six centimètres carrés de surface. Cette cupule est contiguë par un de ses bords à une seconde de surface double, également lisse, qui se prolonge par une rainure de 65 m/m de long, 16 m/m de large et 5 m/m de profondeur — la même que celle de la cupule. Ces trois observations nous apparaissent présenter entre elles un lien. Si nous ne sommes sans doute pas en présence d'un de ces maillets à rainures signalés dès 1904 par M. Deydier (6) l'hypothèse de l'emmanchement par ligature peut être évoquée. Nous pensons que ce genre de percuteur serait le premier rencontré dans notre département et même dans notre région du Sud-Ouest. Ajoutons, fait normal, que quelques silex (outils, éclats ou lames même) et petits galets sphériques ont l'aspect d'objets ayant subi l'action du feu (7).

*OUTILLAGE LITHIQUE PROPREMENT DIT.* — En plus d'un certain nombre d'éclats (450 environ) et de lames ou lamelles (une cinquantaine) non retouchés, nous avons pu réunir à ce jour un ensemble de 106 outils ou pièces dures ayant été utilisées.

Comme dans la plupart des stations néolithiques de plein air, de nos régions tout au moins, les grattoirs forment la majorité de l'outillage : 79, dont 9 seulement sur bout de lames et 70 sur éclats divers. Cinq d'entre eux sont d'un volume, d'une robustesse et d'une technique remarquables. Trois de forme subcirculaire mesurent respectivement 33 m/m, 22 m/m et 19 m/m d'épaisseur et 180 m/m, 178 m/m et 191 m/m de circonférence. Cinq autres bien moins volumineux mais de forme semblable rappellent certains types aziliens de notre station sous-marine d'Andernos ou de ceux des Barbereaux (canton de Sainte-Foy-la-Grande) (Collection F. Morin). Quoique variés de forme les autres grattoirs restent classiques. Quatre lames fragmentées dont les longueurs varient de 24 m/m à 40 m/m présentent de petites encoches finement retouchées utilisées sans doute comme racloirs concaves. Une autre de section triangulaire longue de 56 m/m et large de 23 offre cette particularité, unique pour la station, de porter deux coches opposées l'une à l'autre, aux deux extrémités de l'axe longitudinal formant ainsi un grattoir concave double. Deux racloirs plats sur éclats de 55 et 67 m/m de long présentent une technique parfaite, et l'un d'eux, le

(6) M. Deydier : Les maillots de Murs. B. S. P. F., 1904, p. 166.

(7) *Le Lannou* ne nous apprend-il pas que jusqu'à ces dernières années les bergers de la Sardaigne Centrale provoquaient l'ébullition du lait en précipitant dans le liquide des petits cailloux préalablement chauffés à blanc. (Préhistoire du Languedoc méditerranéen et du Roussillon. Nîmes 1948).

plus grand, pourrait passer inaperçu dans un ensemble moustérien. Signons une pièce de forme aberrante, grand croissant irrégulier sur éclat pouvant représenter un grattoir concave d'un côté et convexe de l'autre. De plus, elle est légèrement roulée à sa partie convexe, de même que deux autres outils multiples provenant également des alluvions de la Dordogne, et sans doute apportés là par nos néolithiques. Deux éclats de taille moyenne (8) ont pu servir de taraud et de grattoir. Six perçoirs (un gros, deux moyens et trois petits) et un éclat Levallois (?) complètent la série des outils à percer ou supposés tels. Enfin cinq tranchets (ou pointes de flèches à tranchant transversal) dont quatre plutôt grossièrement taillés et un autre très beau quoique inachevé; une pointe de flèche à double aileron et pédoncule à peine ébauché; un fragment de hache polie en diorite (?) (L. : 76 m/m; petite base : 55 m/m; épaisseur : 27 m/m) de forme triangulaire et de section ovale, ainsi que quatre autres fragments en silex (9) terminent l'outillage lithique de la station. Notons que ces derniers types présentent un équarissage bilatéral, ce qui semble indiquer un habitat d'assez longue durée.

*LA CÉRAMIQUE.* — Comme nous l'avons déjà signalé en regrettant l'absence totale de faune, l'industrie de la céramique est assez bien représentée. Nous pensons même que c'est elle qui donne le plus d'importance d'ordre préhistorique à cette modeste station, par sa riche série d'ornementation.

Une première observation, assez fréquente pour les gisements de plein air, est la présence simultanée de trois catégories de poterie: un type domestique très grossier, un type plus fin et une qualité supérieure (?).

Le trait commun à l'ensemble est sa couleur noirâtre intérieure et rouge à l'extérieur, par suite du mode de cuisson sans doute. Un autre caractère commun consiste en la nature même de la matière première employée: roche argileuse mêlée à des fragments de quartz (dégraissant) en vue d'éviter le phénomène du retrait, dont la grosseur varie de la tête d'une épingle (poterie fine) à celle d'une moitié de petit pois. Nous possédons 150 fragments de poterie grossière épais de 14 à 18 m/m et d'une surface moyenne d'environ 25 cm<sup>2</sup>. — Ce sont pour

---

(8) Nous adoptons l'échelle proposée par Octobon, président de la Commission du néolithique in «La question tardenoisienne: La station de Vieilles (Com. de Beaumont-le-Roger, Eure). Bul. S. P. F.

(9) Nous ne sommes pas loin de croire que les nombreux fragments de haches cassées au talon que l'on rencontre dans les stations néolithiques pourraient bien être, comme le suppose notre collègue et ami M. Louis de Montpellier, des coins de pierre.

la plupart des parties courbes de grand vase, et 14 portions de fond de vase plat. Ces éléments, comme tous les autres d'ailleurs, n'ont pas suffi pour nous permettre d'évaluer les dimensions probables de ces récipients. Nous avons noté une seule épaisseur de 38 m/m pour l'un d'eux qui nous rappelle certains vases des Landes (Musée Dubalen à Mont-de-Marsan) ou ceux de la Collection B. Peyneau (Musée d'Arcachon, Gironde). Un reste de pâte informe de la grosseur du poing, gisait à côté de l'un de ces tessons.

La poterie plus fine comprend à peu près le même nombre de fragments d'une même surface moyenne. La pâte qui la compose ne nous paraît guère plus cuite et se maintient intacte même après 24 heures d'immersion dans l'eau.

Onze tétons de suspension classiques appartiennent au type du petit mamelon en tronc de cône arrondi au sommet d'environ 25 m/m de hauteur — plus ou moins aplati par ailleurs. Deux d'entre eux ont une forme plus allongée. Une oreille plus cuite épouse nettement la forme d'un croissant maladroitement placé sur un plan oblique par rapport à la ligne de courbure du bord supérieur du vase. Tous, à l'exclusion d'un seul, ont été confectionnés au moyen d'une pâte grossière à gros éléments de quartz. Aucun type, dit en tunnel, n'a été rencontré. Rien de particulier à ce gisement, puisque nous retrouvons absolument les mêmes échantillons à Andernos-Bétey et un peu partout en France et même à l'étranger. Notre éminent collègue et ami, le professeur Hama-Nandrin, de Liège, a recueilli la même série dans son Omalien de la Hesbaye (Belgique). Le musée des Eyzies d'ailleurs en conserve quelques spécimens dans ses vitrines. Mais le fait de beaucoup le plus important au point de vue archéologique, c'est le nombre et la rare variété de l'ornementation. En effet, trente-cinq fragments de poterie grossière ou demi-fine portent les marques originales de l'artiste néolithique, qui a dû travailler, semble-t-il, au doigt, au stylet et à la spatule, en utilisant presque toujours le procédé dit du Colombin qui consiste, comme chacun le sait, à reporter sur l'extérieur du vase un cordon de pâte molle qui y adhère sous la pression de la main de l'artisan. Nous ne pouvons qu'indiquer très sommairement les principaux résultats ainsi obtenus.

Trois types classiques dominent l'ensemble : c'est la céramique à impressions à cru ; puis la céramique à cordons en relief ; enfin la céramique à impressions digitales (10).

Le premier de ces décors obtenu par l'application avant cuisson

(10) Sur l'un de nos exemplaires notamment, ces empreintes indiquent nettement une main petite et fine, caractères d'un travail féminin. Ce rôle de la femme dans la confection de la poterie se retrouve encore de nos jours chez certaines peuplades sauvages.

de l'extrémité d'une baguette sur le pourtour du vase forme tantôt des protubérances, tantôt des creux, d'une certaine régularité. Le fragment le mieux orné, fragment à rebord, offre, malgré ses modestes dimensions, une triple rangée décorative ou se succèdent régulièrement des traits obliques et parallèles. Plus simple nous apparaît la présence du triple cordon uni et légèrement aplati. Enfin, une poterie plus épaisse porte la trace d'impressions digitales nettement marquées, alors qu'un autre fragment témoigne de l'usage d'un bâtiment ou d'un os qui, appliqué sur la pâte fraîche, a produit de petites cavités en refoulant au-dessous de chacune d'elles la matière plastique qu'est l'argile en autant de proéminences en formes de croissant.

En dehors de ces trois types essentiels, existe le rebord agrémenté, à quelques centimètres en dessous d'une petite torsade d'environ 6 m/m d'épaisseur sur 12 ou 15 de large, et surtout — c'est le cas le plus fréquent — nous avons affaire à une ornementation assez fruste, intraduisible, représentant des pseudo figures géométriques en champ levé.

Le plus grand nombre de ces manifestations artistiques nous rappellent celles que nous avons découvertes au Grand Moulin (commune de Frontenac) et encore inédites, témoignant ainsi de relations vraisemblables et à peu près contemporaines de populations néolithiques dont les habitats étaient à peine séparés d'une distance de trente kilomètres à vol d'oiseau. Ainsi donc, après l'industrie lithique, l'étude de la céramique de notre station semble nettement indiquer un stade évolutif avancé.

*CONCLUSION.* — Sans doute, avant de conclure, avons-nous garde d'oublier que l'étude exclusivement typologique même double — et pour cause — d'une station de surface, comme il y en a tant — prête aisément le flanc à la critique scientifique. Sans doute, l'importance bien modeste de ce gisement du « Baillargat » nous dicte une extrême prudence en nos conclusions.

Cependant, conformément à la loi indiscutable des faits et à l'avoir autorisé d'éminents spécialistes, nous croyons devoir souligner trois remarques capitales :

1<sup>o</sup>) La station néolithique riveraine de Lamothe-Montravel est — à notre connaissance — la première signalée dans cette petite commune limitrophe de la Gironde, et même dans la région.

2<sup>o</sup>) Elle marque le passage d'une population néolithique réduite mais déjà évoluée sur place comme l'attestent à la fois l'industrie lithique et la céramique aux décors aussi riches que variés.

3<sup>o</sup>) Enfin, elle nous permet d'admettre pour la première fois, et pour cette partie tout au moins de la vallée de la Dordogne, des nouvelles données concernant le cours de ce fleuve et la moindre importance de ses crues, quelques millénaires avant l'ère chrétienne.

## Recherches Toponymiques en pays Libournais

(Suite)

84. PESSAC. — Pessac-sur-Dordogne (Canton de Pujols) (*f. anc. Pezac 1649*) atlas Janson). — Pissac, Pessac (Recogniciones feodorum).

*Joanne*. Pessac-sur-Dordogne : pont suspendu, source thermale.

PARONYMES. — *Joanne*. Pessac (arrondissement de Bordeaux) à 10 mètres sur la rive g. du Peugue, fontaines ferrugineuses, Pessat (P.-de-D.). Passay (L.-Inf.). Passet, port (B.-du-R.). Passey (val de) (M.-et-M.). Pissac (Corrèze). — *Dom Biron* Pessac (St-Martin) vestige de voie romaine. Moulin de Riupassat (V° Rauzan).

1°) *D'Arbois de Jubainville*. 292, Piciacus, nom d'une localité dans le Perche, dont on ignore l'emplacement précis. Ce mot dérive de Pitius, d'où on a tiré Pitiacus, puis Piciacus. On doit probablement le reconnaître dans les deux Pessac de la Gironde, dans Pessat, P.-de-D. — *Dauzat* 497. Pecciacum (Peccius) Pessat. — *Nicolaï*. Pittiacus, du gentilice Pittius, d'après Holder; on peut également songer à Pecciaccus, du gentilice Peccius ou Pecius. Le Cartul. de N.-D. de Paris mentionne Pessiacum in Bria. Pissos (Landes), Pissac (Corrèze), Pissy (Somme et L.-Inf.) appelant un Piciacus ou Pissiacus.

2°) La forme Pezac, en 1649, doit, apparemment, faire écarter, tout au moins pour le Pessac libournais, l'étymologie précédente. En effet Pezac ou plutôt Pezat se retrouve dans Pesat (commune de Vignonet), Montpezat (commune de Belvès). Et parmi les formes anciennes de certains Montpezat, on relève les termes : pezat, pesat, pessat, ce dernier équivalent de pessac. Pesat et pessat sont deux formes régulières d'un même mot, soit pansum, soit pensum (1).

*Joanne*, Montpezat, B.-Pyr. ; Montpezat, B.-Alpes, Ardèche, Gard, Gers, L.-et-G., T.-et-G. — *Meillon* p. 331. Montpezat 1402, Montpessat 1540. — *Rymer*. Castrum de Montepessato avril 1324, castri de Montepezat mai 1324. — *Catal. des Roles garçons* p. 146. Monte Peseato 1359; p. 154 Montpessat 1366). — *Roles Gascons*. Montepensato 1253. — *Vincent* 450. Prov. Pesat, pesé avec sens secondaire de fromage d'un poids déterminé. Montpezat, L.-et-G. (1806 archidiacono Montispansati, 1318 de monte Pensato). — *Mistral*. Mount Pezat (rom. Monpezat, Monpesat, mont Pessat; bl. mons. Pezatus, mont brisé ou défriché (2).

Dans le sens donné par Vincent, pessat signifiant pesé viendrait d'un dérivé de pendere. *Dauzat*. Peser (XII<sup>e</sup> siècle Roland; formes ton; peis, pois jusqu'au XVI<sup>e</sup> s.), du lat. pensare (lat. vulg. pesare) dérive (à après le part. passé) de pendere, peser. Selon l'interprétation de Mistral, brisé ou défriché, le mot vient de pandere (sup. pansum et passum) ouvrir, fendre, séparer. Cette dernière hypothèse paraît pré-

fétable à la première ; d'abord, parce que, d'après Dauzat, le terme dans celle-ci, était peis —, pois —, jusqu'au xvi<sup>e</sup> s., ensuite parce que le sens « pesé » ne s'explique pas facilement dans le cas actuel. Au contraire, le sens de brisé, fendu, défriché et même escarpé, ne fait pas de difficulté. D'ailleurs dans l'ensemble donné par Vincent, il y a les deux mots : « *pansati* » avec a, « *pensato* » avec e, ce qui autorise *passata*, *pessata*. Le changement du a de *passat* en e n'est pas anormal, ces voyelles permutent fréquemment (3.).

*Quicherat*. *Pando*, *pansum* et *passum*, *pandere*, étendre, déployer, ouvrir, écarter, fendre. *Immensa panditur planities*, une vaste prairie s'étend. *Pandere viam*, ouvrir un chemin (au prop. et au fig.). *Pandere rupem*, fendre les rochers; — *agros*, entr'ouvrir le sein de la terre. *Passor*, *oris* (*pando*) action d'ouvrir, ouverture. — *Robert Estienne*. *Pando*, *passum*, *pandere*, ouvrir. *Pandere viam*, ouvrir la voie. — *Stappers* n° 1296, cite : *V<sup>o</sup> Passer* : Diez est d'avis, sans rien affirmer cependant que ce verbe est plutôt une forme fréquentative du latin *pandere* (sup. *passum*), ouvrir, fendre, séparer, qu'un dérivé direct du subst. *passus*, pas. *Pandere rupem*, c'est ouvrir la roche, faire un passage à travers les rochers. — *Cledat*. Pas, qui est le lat. *passum*, se rattache au supin *pansum* ou *passum* du verbe *pandere*.

*Pandere viam* est, en somme, l'équivalent de *Rumpere viam*, s'ouvrir ou se frayer un passage; *rumpere*, *ruptum*. Or le français « route vient de l'expression latine (*via*) *rupta* »; même idée dans (*via*) *pessata*, *pessat*, *pessac* — *Dict. Hagiog. Ménage*, *V<sup>o</sup> Alveus* ou *Alvē*, archidiacono de Passais (*passagium*). — *Ducange* : *Passum*, *vadum*; *passus*, passage — *Roquefort*, *pasat*, *aire*, *pavé*. — *Boucoiran* : *pessa*, penser; casser, briser. *Pessaire*, casseur de pierre.

En considérant la situation des *Pessac* de la Gironde, tous deux en plaine, sur le bord des rivières la Dordogne ou le Peugue; l'un sur une voie antique, l'autre à un passage de rivière (actuellement par pont suspendu, autrefois soit par bac, soit par gué) — l'expression, prise dans le sens du verbe *pendere*, paraît appropriée. Et ce serait soit le lieu du passage, soit la plaine étendue.

(1) Anglade, grammaire anc. prov. p. 186. Le groupe latin *ns* à l'intérieur des mots peut se maintenir; n peut aussi s'assimiler à s : *ns* ss. Ex *Pensare* (pensar et pessar; consentire) cossentir et consir; *concilium* cosselh et conselh. La réduction de *ns* à *ss*, s remonte au latin vulgaire (et même au latin classique pour des mots comme *cossul*...). Dans certains mots d'ailleurs on ne trouve plus que la sifflante comme représentante du groupe *ns*, du moins à la finale; dans ces mots, *n* avait disparu dès le lat. vulgaire. Ex : *Mesis* (lat. cl. *mensis*) *mes*; *defensus*, *defés*. — Bourcier p. 56. Dans le groupe médial *ns*, le *n* (dont l'occlusion dentaire était faible par nature) avait eu, de bonne heure, tendance à disparaître, tout en allongeant la voyelle précédente; on prononçait donc *mesa*, *sposi*, *isula*, les mots écrits *mensa*, *sponsa*, *insula*.

(2) Massip, Montpezat, Mons *paxillatus*, « mont ou fort palissadé », c'est-à-dire « château défendu surtout par des barrières, des rangées de pieux ». *Labe-*

nasie, ayant lu quelque part Mons Pillatus, pour mons paxillatus, lui donne pour étymologie mont chevelu ?! ; tandis que Paxillatus a fait successivement paysselat, paissat, paisat ou pezat. V. Montpezat, par Bellecombe et Tholin.

(3) Parrochetto, paroquet, perroquet. Patriaciacum, Parreciaco, Périssac. Patre, père. Mare, mer. Pratum, pré. Sacratum, segrat, etc.

\*\*

85. PILE. — Saint-Denis-de-Pile (canton de Guîtres) (*f. anc.* la route allant de Saint-Denies de Pilla à Fozera *xir<sup>e</sup>* s. (arch. Haute-Garonne. Voir R.H.A.L. 1935 p. 50). St-Denis-de-Pille 1581 (Rev. Lib. I, 162). Prieuré de Saint-Denis-de-Pille en Puynormand 1711 (R.H.A.L. 1939.60). Saint-Denis-de-Pille, Saint-Denis de Piles, fév. 1740 (Rev. H.A.L. 1938, p. 118, 119).

PARONYMES. La Pille (Charente, Haute-Savoie), Cours de Piles (Cors et Pilas 1365) (Dordogne) ; Maupile (Commune de Pessac-sur-Dordogne). — Saint Saud (Int. cherch. LXXXVI, 608). Les localités ou lieux dits, appelés piles (généralement avec S final) sont assez nombreuses ; par ex. : la Pile, massif d'anciennes fortifications, au milieu du bourg de Sourzac. Dans Bergerac, il y avait le moulin de Piles, appelé « molendinum de Pilis », en 1497. Piles, réuni actuellement à Cours, est une ancienne paroisse appelée, au *xiv<sup>e</sup>* siècle, parrochia de Pillis. Dans la commune de Neuvic, il y a une maison Piles, appelée, en 1474 maynamentum del Pile. Le dict. des Postes indique 5 Pile, 2 Piles, 5 Pille (3 en Charente, 2 en L.-et-G.), 3 Pilles. Faut-il en chercher l'étymologie dans le mot latin *pila* (amas de pierres). Dans les documents de la série G., archives départ. Gironde, Saint-Denis-de-Pile est orthographié quelquefois Piles et Pilles (1).

Le terme « pile » est utilisé par un assez grand nombre d'homonymes à signification très différentes. Leur énumération peut être utile:

a) Sens de *bassin*, *auge*, *mortier*. *Daniel*, bassin de fontaine, mortier (vase), pilo. — *S. Palay*. Pille, cuveau, cf. cubat. — *X. de Fourvières*. Piélo, auge. — *d'Hombres*, Piélo sf. auge où l'on abreuve les chevaux ; laver. Il est synonyme de piso ; du grec πυελος, baignoire, bassin — *Roquefort*. Pila, vase à recevoir de l'eau. — *J.-B. Bonnet* (un paysan du Midi) piélo, p. 33 auge, p. 390 abreuvoir. — *Boucoiran*. Pilo, piélo, auge de pierre, abreuvoir, petit laver. — *La Science et la vie*, juin 1923 : les réservoirs (pour la fabrication du savon) dénommés piles à huile. — *Mistral*. Piélo, pialo (rom. piella, pila, piala ; cat. esp. it. pila, lat. pila, grand mortier) auge de pierre, mangeoire, abreuvoir. — *Brunel*. Las pilas (1143, 1174), récipient de pierre servant de mesure pour les grains. Pila 1168, 1186, 1199. Las Pilas ; npr., place du marché à Saint-Antonin (Tarn-et-Garonne) — *Grec πυελος, ου(η)*, bassin à laver les pieds ; baignoire, sarcophage, urne ; cavité. — *Robert Estienne*. Pila, æ, ung mortier. — *Quicherat*. pila, mortier à piler. — *Durrieux* πιλαι, fouler, presser, pétrir. Pilayre, celui qui pile.

- b) Sens de *revers de médaille*. S. Palay. pille, revers d'une monnaie.
- c) Sens de *porte, entrée*. *Roquefort* : pila, porte, entrée, du grec pylé, pule. — *Durrieux*, II, πύλη Piil (Celt.), porte, entrée. — C. Doumon (Int. Cherch. LXXXVI, 608). Le mot Pile, dans les noms de lieux vient généralement du mot latin pila, ou du grec pule ou pyle, qui a la même signification. A Montpellier, une place publique est encore dénommée : Pila Sti Gheli, la Porte Saint-Gilles.
- d) Sens de *balle, boule*. *Roquefort* : Pile, boule, balle. — *Petit Vocabulaire* XIII<sup>e</sup> s., pila, pelote. — *Rabelais* ch. XXXVI, p. 225 : amusés à la pille (à la balle). — *Robert Estienne*. Pila, une pille, une plotte à iouer ou esteuf.
- e) Sens de *taverne*. *Petit Vocab.* XIII<sup>e</sup> s. Pila, taverne. — *Sainean*, p. 108, piolle, taverne.
- f) Sens de *digue*. *Robert Estienne*. 1568. Pilae, des bastars qu'on fait en l'eau.
- g) Sens de *pilier, masse de maçonnerie*. S. Palay : pila, comme piela, v. piala, pilier. Piala, piela, pilier, pile, colonne, tas, masse. Pialat, gros tas. Pile, troupe. Pielé, pialé, tas, masse, pilier. Pielat, pilot, petite pile, tas, masse. — *Mistral* : Piela, piala, pila (rom., pieler, pilar; cat., esp., it., pila; portug., pilha; lat., pyla, pilier), pile, masse de maçonnerie. — X. de *Fourvières*. Pieloun, pilier, côte escarpée et peu élevée. — *Robert Estienne*. Pila, ung pillier. — *Rev. Libournaise*, I, 8. Ensepat de ladite pilo de ladite peira. — *Durrieux*. Pila dou senescau, pilier du sénéchal, pilori. Pila, structilis columna, cippus infamis sontium.
- h) Sens de *sanctuaire*. *Ducange* (cité par Doumon, Interm. chercheurs) Pila signifie quelque fois sanctuaire. — *Joanne*. Pilon, mot du gloss. topogr. désignant un oratoire en forme de pile en maçonnerie et appliquée, par extension, aux sommets portant ou ayant porté des chapelles de ce genre.
- Des divers sens ci-dessus, peuvent être retenus : a) sens de bassin, auge. — f) sens de digue. — g) sens de pilier.
- 2) Dans le sens de bassin, réservoir, il y a lieu de relever les remarques faites par le docteur Vacher (Rev. Libourn. T. II) p. 97 : « Si l'on vient de Libourne à Saint-Denis-de-Pile par la route nationale, l'on traverse, avant de pénétrer dans le bourg, le petit village du ruisseau de la Cuve (sur le cadastre, Riou de la Cuve, en patois gavache Riou de la Cube). P. 100, on a rencontré dans les champs (appelés Devant Lamothe et à Pradeau) les restes d'un canal... qui amenait à la villa les eaux d'une fontaine dont il existe encore des vestiges sur la propriété de M. Fougères... P. 114, le puits peu profond se trouvait sur les dépendances, entre la villa proprement dite et la fontaine. P. 115, il y avait un étang à proximité de la villa. Ce seraient actuellement les sources et les prés marécageux de Robert. »

Ainsi, à cet endroit il y avait une source, un canal, un puits pour alimenter la villa. Les traces relevées indiquent une organisation importante. Les expressions bassin, réservoir, correspondent aux anciens noms cuve, pile. Et peut-être le nom de Pile, employé à l'époque romaine et auquel s'est accolé celui de Saint-Denis lorsque le culte chrétien a été établi, vient-il de là ?

Dans le sens de digue, de quai, il faut noter l'observation du docteur Vacher, p. 107. « La villa découverte à Saint-Denis avait un port; il existe encore des vestiges d'un quai », « formé par une rangée de pieux qui soutenaient les terres. On trouve encore ces pieux à quelques mètres de la rivière; ils sont brisés et, depuis des siècles, leur sommet se trouve ras le fond ? (Rev. Lib. T. II, p. 100). — J. A. Garde et l'abbé Bresque estiment que la destination de ces pieux n'était pas d'un quai, « mais bel et bien d'un chemin pavé, traversant l'Isle comme les Romains savaient s'en aménager; sorte de passage à gué (Rev. Hist. Arch. Lib. 1939, p. 55).

Saint-Denis-de-Pile, Saint-Denis du port.

3) Toutefois la situation du centre de Saint-Denis permet d'expliquer le nom de Pile, par la présence, dans les temps anciens, d'une masse de maçonnerie communément dénommée Pile. Saint-Denis est, à peu près, au point où la route de l'Entre-deux-mers bifurque vers Guîtres et vers Coutras; où a lieu le croisement de la route reliant ce centre à la voie de Bordeaux, par Saint-Pardon et atteignant Guîtres et Coutras; enfin, Saint-Denis est sur la rive de l'Isle, voie fluviale d'une importance spéciale à l'époque. Ce point devait donc être l'objet d'une signalisation particulière — à l'aide d'une pile.

La destination de ces piles étant discutée, les citations ci-après donneront une idée des diverses opinions émises, et aussi celle d'une description générale.

*Eveillé.* — Pirelongue, nom de localité. Il y subsiste une tour massive construite en moellons et haute de 74 pieds. Cette tour fut, dit-on, élevée par un lieutenant de César, Longinus, d'où le nom de Pila Longini, devenu Pirelongue. Cette opinion n'est pas partagée par la plupart. M. de la Sauvagère (Recueil des antiquités de la Gaule) admet que cette tour est le monument d'une victoire remportée par Jules César; Bourignon y voit un tombeau : *pyra longa, bûcher élevé;* M. Mossion pense que cette tour n'est autre chose qu'une colonne itinéraire de la voie romaine de Saintes à Bordeaux, entre les stations de Mediolannum et de Novioregum, comme la tour d'Ebeon qui est placée entre Mediolannum et Aunedomnacum, sur la voie de Saintes à Autun. — *Julian* (de la Gaule à la France) p. 162. La mort, autant que la vie marque le sol à son empreinte; elle y plante des bâties indéracinables... « Piles » et « pyramides » sont des œuvres de souvenirs imposés par ses morts à la terre de Gaule... (a) Le mot est ré-

pandu surtout dans l'Ouest et le Sud-Ouest. La plus septentrionale et la plus célèbre est la « pile de Cinq Mars », près de Tours, mais il y en a bien d'autres. D'ordinaire, ils (les monuments funéraires) bordaient les grandes routes, pour rappeler davantage le défunt aux êtres qui survivent. — *Vincent*, 52. Cinq Mars la Pile, I. 4 (1247 ecclesia S. Medardi de Pila) route romaine Angers Tours; « pile antique »; les piles sont probablement des monuments funéraires; elles datent de l'époque romaine; on en connaît une trentaine en Gaule N° 552, Port de Piles Vn, xii<sup>e</sup> per Portum Pile Mansiens. N° 803, Pile, « pilar, colonne carrée » (généralement romaine, le long des routes). Ce terme se rencontre aussi en Italie : Sospiro, 838 de Sexpilas, 891 curtem Sexpilis; Peille, xii<sup>e</sup> Pilia, Peilla; les Pilles, Dr. 1274 ecclesia de Pilis.

*Le docteur Vacher* (Revue Libournaise II, 113) voit dans le nom de Pile le souvenir d'une colonne itinéraire. « Cette localité... lorsque l'archevêque de Bordeaux, Amelius, y eut fondé, avant 484, une église dédiée à saint Denis..., prit le nom du saint, Sanctus Dionisius et si, en ce moment là ou plus tard, on ajouta de Pile avec ou sans e final, ce fut à cause de quelque particularité tirée de l'état des lieux. Serait-ce parce que, dans le voisinage de l'église, sur le bord de la voie romaine, pour indiquer la moitié du chemin entre Condate Portus et Cortenate, auraient existé une ou deux de ces tours pleines, rondes ou carrées, désignées spécialement sous le nom de piles (pilae, au sing. pila), comme il en subsiste encore dans les champs et sur quelques routes datant des Romains ? Toutefois, ce n'est qu'une hypothèse. Nous ne savons même pas d'une façon certaine le nom latin de la deuxième partie de Saint-Denis-de-Pile. Est-ce « de Pila » ou « de Pilis » ? Disait-on Sanctus Dionysius de Pila ou Sanctus Dionysius de Pilis ? Nous avouons notre ignorance à ce sujet. Nous avons vu une fois seulement « prior de Pilla » 1576. Dans les documents on lit par exemple... Sancti Dionisii de Pile (1713)... mais dans cette dernière expression « de Pile » est en français. Cependant ce serait pour nous presque une conviction que l'on trouvera plutôt « Sanctus Dionysius de Pila » que « Sanctus Dionysius de Pilis »... D'ailleurs, au xvii<sup>e</sup> et au xviii<sup>e</sup> siècle, l'on trouve presque toujours Saint Denis de Pile ou Pille. — (*J.-A. Garde et abbé Bresque*) (Rev. Hist. et Arch. Lib. 1939) p. 17. En Saintonge, le qualificatif « Pile, Pilet, Pila » est toujours attribué à un lieu où se trouvent des souvenirs, des traces de l'occupation romaine. Citons un exemple : « Port Pillet », sur la route de Mediolanum à Muro. Jadis, sur les voies romaines, en plus des bornes milliaires, on rencontraient des tours pleines, rondes ou carrées, dans lesquelles quelquefois, des niches étaient ouvertes pour loger des statuettes de Dieux ou de Déesses. On les appelait piles. De Caumont cite la pile Saint-Mars à quatre lieues de Tours, la pile d'Ebeon, celle de Saint-Jory, la pile de la Barthe (Hte-Garonne) (2). Le Bulletin de S. A. du Midi, année

1907, signale la pile de Peyriac et celle de Lezignan. Il y a donc tout lieu de croire que le mot « *Pila* », ajouté plus tard à « *Sanctus Dionysius* », vient d'un monument de ce genre; car autrefois une importante voie romaine passait à Saint-Denis-de-Pile. Ce fut, jusqu'au III<sup>e</sup> siècle, l'itinéraire de la grande route *Burdigala-Vésone*.

---

(1) La graphie avec *l* ou *ll* n'a pas de conséquence. On trouve *pillier*, une mulle bien afeutée, muer couleur, seulle sans amy, le soleil (*Perceval le gallois*), etc.

(2) *Joanne*. Cinq Mars la Pile (Indre-et-Loire). La pile de Saint-Mars, énorme pilier carré en briques, a 29 m. de haut et 4 m. de larg. sur chaque face; l'origine et la destination de ce curieux monument romain sont encore inconnues. — *Ebeon* (Ch.-Inf), *Fanal* romain ou pile dédiée à Mercure. *Labarthe de Rivière* (Hte-Garonne). Monument romain en forme de petite tour carrée percée d'une niche. — *Sireuil* (Charente), restes d'un édicule carré appelé le *Fa* (*fanum, temple*) qui n'a pu contenir qu'une statue de divinité, et qui paraît appartenir à la catégorie des petites tours que les archéologues appellent « *piles romaines* » et qu'ils considèrent comme des monuments itinéraires.

---

86. *PINEUILH*. — En raison de la longueur de ce chapitre et des nécessités de la mise en pages, la notice sur *Pineuilh* paraîtra après *Postiac*.

---

87. *POMEROL*. — *Pomerol* (Canton de Libourne) (*f. anc. Grangie de Pomeyrols*), 1320 (*Guinodie II, 388*), *Pomayrols* 1320 (*Cat des Roles Gasc.*), *de Pomeriolis* 1327 ( ), *Pomerol* 1760 (*Guinodie II 474*). *Lalande-de-Pomeyrou* (*R.H.A.L. 1937 p. 76*). *Saint-Jean-de-Pomeyrols* (*Hier. Lopès*).

*PARONYMES*. *Joanne*, *Pomayrol* (Aveyron). *Pomerols* (Hérault). *Pomeyrol* (Ardèche). *Pomeyrolles* (P.-de-Dôme). *Pomeyrols* (Loz.). *Pommereuil* (N., Eure, Sarthe), *Pommerol* (Drôme), *la Poumeroula* (H.-V.), *Poumeyrol* (Corrèze).

*Quicherat*. *Pomarium*, ii, verger, fruitier. *Pomum*, i, fruit (ordinairement à pépn ou à noyau); toute espèce de fruit (figue, datte, noix, mûre, olive, etc.), arbre fruitier. *Pomus*, i, arbre fruitier. — *Robert Estienne*. *Pomarium*, ii, ung lieu planté d'arbres fruitiers, une pommeraye. *Pomum*, toute sorte de fruit bon à manger. — *Sauvage*. *Poumarelo*, féminin de *Poumarès*, dont le diminutif est *poumairiol*; *verger* est le seul terme usité. — *Larcher*. *Pomereu*, *Pomeyrol*, *pommaraie*, *verger*. *Pomey*, *pommier*. *Pommeraye* s'est dit, par extension, de tout *verger*. *Pommereuil*, *Pommerelle*, *Pommery*. — *Chanson de Roland*. *Pumer*, *Pommier* (*pomarium*). — *Mistral*. *Poumié* (rom. *pomier*, *pomer*, *pomey*, lat. *pomerius*) *pommier*. *Poumeirou*, *Poumeirols* (rom. *Pomeyrol*, *Pomairol*, *Pomeyrol*, fr. *Pommereuil*, bl. *Pomerollum*, *Pomariolum*) *ndl*, *Pomayrols*; *Pomerol*, *Gironde*. — *Longnon* n° 2933. *Pommier* : *Pommereuil* (Eure, N., Sarthe), *Pomme-*

rols (Aveyron, Loire), Pomerol (Gironde), Pomerols (Hérault), Pommerols (Drôme), n° 2935, Pommeroux.

Il faut voir dans Pomerol le sens général de verger, jardin fruitier.

---

88. PORCHÈRES. — (Canton de Coutras) (*f. anc.* Sti Petri de Porchiers 1171 (*Gallia christiana XLIX*, 1310), Stus Petrus de Porchers 1300 (*ms. de Monteil*). Cap. d'Estella sive Porqueriis 1340. Stus Petrus de Porchiers 1340, Porcheriis 1357. Sti Christophori de Porcheriis 1373 (*Arch. Hist. Gir. XXI*).

*Longnon* 602. Porcaria, porcherie, a produit Porchères (Gironde). Pourchères (Ardèche) et par l'adjonction d'une terminaison déterminative, Porquerolles (Var). — *Mistral*. Pourquiero, pourchiero, pouquieiro, pourquero (rom. porquiera, esp. porquera, bl. porcaria), porchère, gardeuse de cochons; enclos pour les porceaux. Porquieres (Hérault), Pourchères (Ardèche), Porchères (Basses-Alpes, Gironde). — *Joanne*. Porchère, porcherie, noms du gloss. géogr. de la France, lieu où l'on élevait des porcs. Autres formes : Porchère, Porquerie.

---

A signaler une traduction basée sur une vague similitude de mots. *Joanne* v° Dordogne, p. 4273, col. 2. Le rapide de Pesqueyroux (c'est-à-dire des pêcheurs), nom mal traduit en français par rapide des « Porcherons ». — Porcaria, porcherie ; pescaria, pêcherie.

---

89. POSTIAC. — Naujean-et-Postiac (Canton de Branne) (*f. anc.* Posteac, Poustiac, Nostra Dona de Postiac, Nostre-Dame-de-Postiac (Léo Drouyn, Variétés girondines p. 100). Poustiac 1572 (Carte de la Guienne par Robert).

1°) *Nicolaï*. Probablement dérivé de *Posteiacus*, du gent. *Posteius* (?) Il y aux Diplomata, n° 256, une villa *Posciacus*. Sans paronyme.

2°) A peut-être un rapport avec le latin *post*, *postea*, *posticus*, et indiquerait une situation inférieure, placée à la suite, à l'extrême. De même que *Pot-ica* et *Pot-inia* désignent la même déesse qui présidait à la boisson, *post-icus*, a pu avoir un doublet *post-inus*, et alors *postinus*, *postinacus*, *posti* (n) ac ?

*Postiac* est à environ 1 km., à l'Ouest de l'Engranne (1), sur la limite actuelle des arrondissements de Libourne et de Langon.

3°) On peut penser à *postus*, pour *positus*, d'où le français *poste*.

4°) Enfin un mot tiré de *potestas*. *Roquefort*. *Poesté*, *poestée*, *poestéis*, *pousté*, *posté* : pouvoir, autorité, domination; district, juridiction, seigneurie; *potestas*. *Post*, pouvoir, droit sur un fonds. *Poste*, *roture*; gens de poste, roturiers. *Posteaulx*, protecteurs, amis. *Potée*

(terres de), titre d'honneur accordé à une terre; héritage roturier. *Vincent* 860. vx fr.poesté, pooté, de potestas, territoire d'une seigneurie déterminée. Rumilly-les-Pothées (1841 Posteis) — *Longnon* n° 2719, note. Aubigny-les-Pothées, Remilly-les-Pothées, (Ardennes). Le mot poté, de potestas, désignait pendant la seconde moitié du Moyen-Age, une circonscription féodale.

Mais la forme de postiac est antérieure à cette époque.

5°) Postis. *Roquefort*. Post : planche, poteau, pilier. Porte, guérite, partie de fortification.

(A suivre)

Jean DUCASSE.

(1) L'Engranne formait la limite entre le Bordelais et le Bazadais.

---

## Incendie d'un navire du Roy à Libourne

(22-23 juin 1574)

Charles IX vient de mourir; son frère, le duc d'Anjou, roi de Pologne, monte sur le trône de France sous le nom d'Henri III; la cinquième guerre civile gronde.

Dans notre région, le « Département » (le partage) qui vient d'être fait de la Guyenne entre La Valette et de Losse, celui-ci ayant la partie en deça de la Garonne, celui-là tout ce qui était au-delà (1) engendre une mésintelligence entre ces deux gouverneurs, lieutenants de l'amiral Marquis de Villars, lui-même lieutenant du Roy en Guyenne, dont les huguenots profitent pour se préparer fortement à une nouvelle lutte.

Durant l'été de 1574, ceux du Périgord, commandés par le vicomte de Turenne, s'emparent de Castillon et de son château, et, de là, font de fréquentes incursions du côté de Libourne (2). A Bergerac ils sont sept à huit cents qui fortifient la ville et entassent des vivres pour trois années; il leur manque bien un canonniere, aussi le Seigneur de Langiran court la campagne pour le trouver; les magistrats de Libourne en instruisent ceux de Saint-Emilion le 17 mars, afin qu'ils « n'en laissent point sortir de leurs murs » (3). A Fronsac, Geoffroy de Caumont, second fils de Charles et de Jeanne de Perusse d'Escars,

(1) Cf : P. Courteault : « Blaise de Monluc historien ». Librairie A. Picard & fils, Paris 1908, page 583.

(2) Cf : F. Guignard : « Histoire de Castillon-sur-Dordogne et de la région castillonnaise ». Maison française d'édition Em. M. Lelièvre, I, 912, page 458.

(3) Cf : Guinodie cité opt. et Archives de Libourne.

époux de Marguerite de Lustrac, installe dans son château sous les ordres de M. de Gironde « une garnison de protestants qui met en coupe réglée toute la région, tuant les habitants » (4). En avril, de Caumont meurt empoisonné par deux gentilshommes huguenots, Rivièvre et Commarque jeune qui, leur forfait accompli, s'emparent de Caumont et d'autres places dont Geoffroy leur a confié la garde, mais ils ne peuvent réussir à Fronsac.

Le Parlement de Guyenne, inquiet des dispositifs pris par les huguenots, commet Sarrau de Lalanne pour visiter les villes circonvoisines de Bordeaux et examiner l'état de leurs forces. Sur ses injonctions, les maire et jurats de Saint-Emilion haussent la courtine de la porte Brunet (5) car le bruit court que les ennemis se « jactent » d'entrer en ville. Aucun « religonnaire » ne doit surveiller les portes et murailles mais bien rester « en leurs maisons après la retraite sonnée » ce qui ne les empêche pas cependant de payer six sols chaque fois qu'ils doivent être de garde.

Le 24 juin 1574 les maire et jurats de la ville et de la juridiction de Saint-Emilion sont assemblés « pour traiter des affaires dicelle et mesme que estant le jour et fête de Mons. St-Jean » ils vont ouyr la messe à l'église paroissiale ; puis, de retour en la maison commune, ils procéderont à l'élection de deux jurats et de douze prud'hommes suivant « ung arrest donné de la Court de Parlement de Bourdeaux ».

Helies Chevalier, maire, donne ensuite connaissance de la lettre ci-après qu'il vient de recevoir de MM. les Maire et jurats de la ville de Libourne datée du 23 juin 1574 :

« Messieurs,

» Messieurs les maire et jurats de Saint-Emilion,

» Messieurs nous avons receu votre lettre et vous mercions de l'advertissement que nous avez faict. Les ennemis nous sont la nuit dernière venus veoir mais n'ont pas esté si gens de bien d'approcher. A leur partement (départ), ils ont mis le feu au navire du Roi aians circonvenu noz sentinelles car nous ont faits entendre qu'ilz portoient des farines et meubles à Bourdeaulx et pour le faict de entrar enseoubz ceste cautelle, se sont au caparé led. navire dans lequel ilz ont jetté le feu et puis ils sont fuys amont la rivière de Dordogne. Est tout ce que pour le présent nous vous pouvons escripre de nouveau prians Dieu,

» Messieurs, vous tenir en sa sainte garde nous recommandons à voz bonnes graces.

(4) Général W. Soulé : « Le Duché de Fronsac des premiers vicomtes aux Ducs de Richelieu ». Lib. R. Piquot à Bordeaux, 1940, pages 437 et 438.

(5) Arch. munici. de Saint-Emilion : Reg. Consulaires.

» De Liborne, ce XXIII<sup>e</sup>me, juing 1574,

» Vos voisins et bons amis, les maire et jurats de Liborne. »

» Signé : Fr. BOULDÉ. »

Voici un fait, bien minime il est vrai, dont ne parlent ni Souffrain ni Guinodie et que je crois inconnu des Libournais.

Douze jours après cette « cautelle » les maire et jurats de Saint-Emilion recevaient une lettre de Losse pour leur recommander le Baron de Vailhac, capitaine du château Trompette qui eut maille à partir avec Monluc, qu'il envoyait dans leur ville tenir garnison avec des chevaux-légers. En voici également la teneur :

« Messieurs, j'avoye cy devant donné commission au baron » de Vailhac de dresser une compagnie de chevaux-légers au lieu » de Fronsac et en quelques autres lieux qui sont en sa commission, » et par ce que j'ay esté adverty naguyères que l'ennemy c'estoyt » saisy de la ville de Castilhon et du château et qu'il pourroyt » faire de là en hors quelque course, survenir et vous empescher » à la retraite, j'ay advisé de mander aud. baron de Vailhac de » se mettre pour quelques jours dans votre ville où il ne fera plus » long séjour que vous ne vouldrez car suys de l'abort n'ache- » miner en ces endroictz ou je l'emploieray, et prontement, pour le » service du Roy et pour le soulaigement vostre, je vous prie ne » faciés faulte ny difficulté de le recepvoir, car ce que je fais est » pour vostre proffit; de ma part, s'il vous y fait quelque des- » pence, j'adviseray de vous accommoder. Je vous prie encore » ung coup ne fere faulte a ce que dessus comme m'assure que ne » ferez, que me garder a vous en escrire plus avant, me recom- » mendant a vos bonne graces, prieray le créateur,

» Monsieur, vous donner cy sainete, heureuse et longue vie.

» De Losse, ce lundy matin Veme juillet 1574. Ainsi signé, » vostre entièrement bon amy

» de LOSSE. »

« Je vous prie après que le baron de Vailhac sera party de » vostre ville, que sera tost que vous preignies garde que » l'ennemy ne vous surpreigne. »

Au dos : Double des lettres de Monsieur de Losse achevées le Veme juillet 1574.

Ces deux lettres sont extraites des archives non classées de la ville de Saint-Emilion.

E. PROT,

*Membre de la Commission  
des Monuments Historiques.*

# Sur une tête gallo-romaine du Musée de Libourne

(Suite et fin)

C'est Praxitèle qui, avec l'*Apollon Saurochtone*, passe pour avoir donné au dieu cet aspect d'un jeune homme, presque d'un enfant, aux formes sveltes et délicates qui a prévalu désormais dans les représentations de l'archer céleste, jusqu'à l'époque la plus récente, comme le prouvent les nombreuses statues d'Apollon dénudé découvertes en Gaule et, en particulier, celle de l'Idarwald. Dans toutes ces figurations, on retrouve bien les mêmes caractères de jeunesse et de grâce, d'élégance que traduisent les formes élancées du corps, la légère chlamyde flottant sur l'épaule gauche, la chevelure peignée avec soin qui sont bien les traits distinctifs que l'art prête au dieu secourable (*Epicourios*) à partir de l'école classique (37), tandis que le visage garde ce sourire banal des statues archaïques par quoi se trahit le souci d'attribuer aux dieux des sentiments énigmatiques.

Ainsi, la filiation classique de ces diverses œuvres paraît-elle évidente et, si l'on veut bien comparer, notamment, l'Apollon de l'Idarwald à l'Apollon au Griffon du Capitole, on ne peut pas ne pas être frappé de leur ressemblance — nous allions dire, de leur parallélisme — qui ferait songer à une réplique manifeste, n'était la différence des temps et des lieux. En tout cas, la commune source d'inspiration ne paraît pas douteuse. Dans les deux statues, on peut remarquer la même physionomie juvénile, la même chevelure arrangée avec artifice, le même geste du bras droit ramené sur la tête, le même mantelet jeté négligemment sur l'épaule gauche, la même lyre tenue par le dieu du bras gauche et reposant sur le griffon, lui-même occupant la même place dans les deux groupes, toujours à la base gauche du dieu. On retrouve exactement la même disposition dans une statue d'Apollon, de Dôle (Jura), où le dieu est figuré avec la cithare et le griffon à ses pieds, formant un groupe très voisin de celui de l'Idarwald, à cela près qu'à Dôle, le dieu ne pose pas la main droite sur sa tête (38). Ce geste apparaît même assez rarement dans les figurations d'Apollon parvenues jusqu'à nous. Sur les quelques 120 bas-reliefs et statues du dieu en pierre, marbre, bronze, découverts dans

(37) Voir notamment la statue d'Apollon, en bronze doré, découverte à Lillebonne (Seine-Inférieure) d'un art gréco-romain très marqué. Hauteur : 1 m. 94 (au Musée du Louvre) (ESPERANDIEU, t. IV, n° 3084). Parfois, les cheveux retombent en deux mèches de chaque côté du cou. (*Ibid.* t. III, n° 4247.)

(38) ESPERANDIEU, t. X, n° 7281.

les différentes régions de la Gaule et dénombrés par Esperandieu (sans compter les têtes isolées) c'est à peine si nous en trouvons 6 ou 7 où Apollon est représenté le bras droit replié au-dessus de la tête : à Buxerolles, près de Poitiers ; à Lédignan, près de Nîmes ; sur une des faces d'un bloc mutilé découvert à Mayence (39) ; puis, à Luxembourg sur deux pierres à plusieurs divinités où le dieu nu ou le dos couvert d'un petit manteau flottant et la main droite ramenée au-dessus de la tête ne peut faire songer qu'à Apollon (40) ; enfin à l'Idarwald. Comme pour le couple divin d'Apollon accompagné de sa parèdre Sirona, on voit la place que tient la région du Nord-Est dans l'aire de dispersion géographique de cette réplique de l'Apollon Lygien et la raison n'en est-elle pas que dans ces contrées du Nord-Est, occupées par les troupes qui montaient la garde sur le Rhin, la romainisation a été, à coup sûr, plus poussée qu'ailleurs ?

Sans doute, mais il importe toutefois de ramarquer une différence notable entre l'Apollon de l'Idarwald et la tête du Musée de Libourne. A l'Idarwald, Apollon met la main sur sa tête pour retenir quelque chose, en l'espèce un petit manteau qui pend par derrière dans le dos : alors, le geste se comprend en présentant une certaine utilité, tandis qu'à Libourne, la main posée sur la tête ne retient rien ; dans ce cas, on ne saisit pas bien, d'emblée, à quoi peut correspondre cette espèce de salut. Le geste n'étant pas exactement le même ne devrait pas pouvoir s'interpréter de la même façon. Il paraît cependant difficile de ne pas tenir compte de ce fait, tout de même important, que le mouvement général reste nettement le même dans les statues de Libourne et de Trèves malgré une certaine différence de détail dans l'exécution, différence que l'on peut observer également entre l'Apollon de l'Idarwald et l'Apollon au Griffon du Capitole. Si l'un comme l'autre ramènent leur main droite sur leur propre tête, le geste n'est pas absolument identique dans les deux groupes. Dans l'Apollon du Capitole, le geste de la main, conforme à la tradition classique, est un geste d'abandon qui montre le dieu dans l'attitude du repos. A l'Idarwald, le dieu retient son manteau, ce qui est un geste d'ordre pratique. Cette différence s'explique d'ailleurs parfaitement. Il est ma-

(39) ESPERANDIEU t. II, n° 1408 ; t. III, n° 2652 ; t. VII, n° 5752.

(40) ESPERANDIEU t. V, n°s 4246 et 4247. Les deux pierres de Luxembourg, aujourd'hui perdues, ne sont plus connues que par des dessins. Il va sans dire que nous ne tenons pas compte des statues représentant Apollon le bras droit levé dans l'attitude de l'archer cherchant à puiser une flèche dans son carquois porté en bandoulière. D'ailleurs, certaines de ces statues sont si mutilées qu'on ne peut déterminer avec exactitude le geste précis accompli par la main. Par contre, à Luxembourg la main droite ne peut être ramenée au-dessus de la tête pour saisir une flèche dans le carquois puisque celui-ci est posé contre la paroi de droite (n° 4246) ou bien même qu'il paraît complètement absent (n° 4247).

nifeste que des statues étaient importées d'Italie en Gaule et que les artistes locaux s'ingéniaient à les contrefaire, s'efforçaient de les copier plus ou moins servilement, d'où différentes traductions possibles d'un même geste. L'artiste gallo-romain reproduisait souvent un type, un mouvement dont il ne saisissait pas toujours bien le sens, un geste dont, avec le changement de temps et de lieu, on avait oublié la signification précise et qu'il recopiait donc machinalement, comme par routine. Le sens de cette main qui ne tenait rien pouvait ainsi échapper au sculpteur trévire et pour lui donner quelque utilité, une raison d'être, il lui fait retenir le manteau du dieu. Si donc, tout en étant le même *en gros*, il y a une différence de détail dans le geste accompli par l'Apollon de l'Idarwald et par l'Apollon du Capitole, pourquoi n'y en aurait-il pas entre l'Apollon de l'Idarwald et celui de Libourne ? Différence dans le détail, bien sûr, le concept général restant le même. Mais, du moment que les dimensions ne s'opposent pas à ce que la main et la tête de la sculpture de Libourne appartiennent au même personnage, il peut être permis de supposer que l'artiste ne se rendait peut-être pas très bien compte de ce qu'on lui demandait, sans compter qu'au point de vue technique il a dû être passablement gêné dans l'exécution de ce geste compliqué qu'il devait reproduire sans bien le comprendre. Ce serait dans ce cas un exemple de commande mal interprétée : le fait ne serait pas unique dans l'histoire de l'art à travers les âges. Bien mieux, qui nous dit que ce geste ne provient pas de quelque idée particulière de celui qui a fait faire le groupe ? Comment le deviner ?

Ainsi, se trouverait-on à Libourne en face d'une déformation locale du concept classique de l'Apollon Lygien dont l'Apollon au Griffon du Capitole est une évidente réplique, tandis que l'Apollon de l'Idarwald fournirait un concept de transition entre la formule classique et son interprétation par le sculpteur libournais du II<sup>e</sup> siècle. Au surplus, l'état de la sculpture de Libourne ne nous paraît pas permettre de pousser plus avant ces déductions forcément incomplètes et d'affirmer notamment qu'elle a appartenu à une statue d'Apollon.

Un dernier mot cependant. Dans la source sacrée de l'Idarwald ont été trouvées de nombreuses figurines d'argile qu'il faut considérer comme des offrandes et 3 monnaies de bronze qui permettent de faire remonter la date des principales sculptures découvertes entre les années 100 et 150 de notre ère (41), soit ce milieu de II<sup>e</sup> siècle que nous avons assigné comme une des dates les plus probables à la tête gallo-romaine du Musée de Libourne. Sans attribuer à la coïncidence plus d'importance qu'elle n'en a, c'est un élément de rapprochement qui corrobore

(41) *Trierer Berichte* 1939. Trier 1941, p. 71 ; *Nationalblatt*, 2 mai 1944.

l'hypothèse que nous venons d'exposer, sans idée préconçue, en toute objectivité.

2<sup>e</sup> CAS : UN GROUPE A DEUX PERSONNAGES (JUPITER CONSERVATOR ?).

Si, maintenant, l'on admet que la main n'appartient pas au même individu que la tête, et, par suite que nous avons affaire à un groupe à deux personnages, l'un se tenant à la droite de l'autre et lui posant la main gauche sur la tête, comment ne pas voir dans un tel groupe une variante du thème général de la protection divine sollicitée par les fidèles de tous les temps, et de toutes les religions et accordée par le Souverain Maître des hommes et des choses à ceux qui viennent humblement se placer sous sa sauvegarde ?

Si, dans le droit romain, l'enfant, la femme, regardés toujours comme mineurs, sont *in manu*, c'est-à-dire sous l'autorité paternelle pour l'un, sous la puissance maritale pour l'autre, ne peut-on, par analogie, tenter l'assimilation et considérer que nous nous trouvons ici en présence d'un personnage venant se placer *in manum*, soit sous la puissance et, par suite, sous la protection d'un dieu qui peut bien être *Jupiter Conservator* ou *Jupiter Sponsor*. Ce geste de la main, en effet, qui se comprend assez mal si on n'en fait pas un geste protecteur, il semble possible de le rapprocher de celui du *Jupiter Conservator* que l'on peut observer notamment sur quelques bronzes de Commode (180-192) (42). Très superstitieux, Commode aimait à se recommander à la faveur des dieux particulièrement adorés des Romains (43). C'est ainsi que l'on peut lire en exergue sur ses monnaies les invocations : A Jupiter Vengeur, A Jupiter Jeune (*Iovi Iuveni*), A Jupiter Très Bon et très Grand (*Iovi Optimo Maximo*), A Jupiter Excellent (*Iovi Exsuperanti*), ou encore des formules plus précises par lesquelles l'empereur se place d'une façon toute spéciale sous la protection du dieu A Jupiter Protecteur du Salut d'Auguste (*Iovi Defensori Salutis Augusti*) ; A Jupiter Garant de la Sécurité d'Auguste (*Iovi Sponsoris Securitatis Augusti*) et enfin, et surtout : A Jupiter Sauveur (*Iovi Conservatori*) comme dans les bronzes du Cabinet des Médailles dont nous donnons la reproduction photographique (44). Au revers de ces

(42) Henry COHEN, *Description historique des Monnaies frappées sous l'Empire Romain*, Paris, Rollin, 1860, t. III, nos 555, 556 et suiv.

(43) Commode se recommandait non seulement à la faveur des dieux romains, mais encore à celle des dieux de l'Egypte, le dieu Sérapis, notamment (H. COHEN, *Op. cit.*, t. III, p. 52).

(44) Nous tenons à remercier tout particulièrement M. Adrien Blanchet, de l'Institut, Directeur de la *Revue de Numismatique*, à l'obligeance de qui nous devons, avec la communication des deux monnaies de Commode reproduites dans cette étude, de précieuses indications dont nous avons tiré le plus grand profit pour la rédaction de cette partie de notre travail.



BRONZES DE COMMODE (180-192)  
(*grandeur naturelle*)

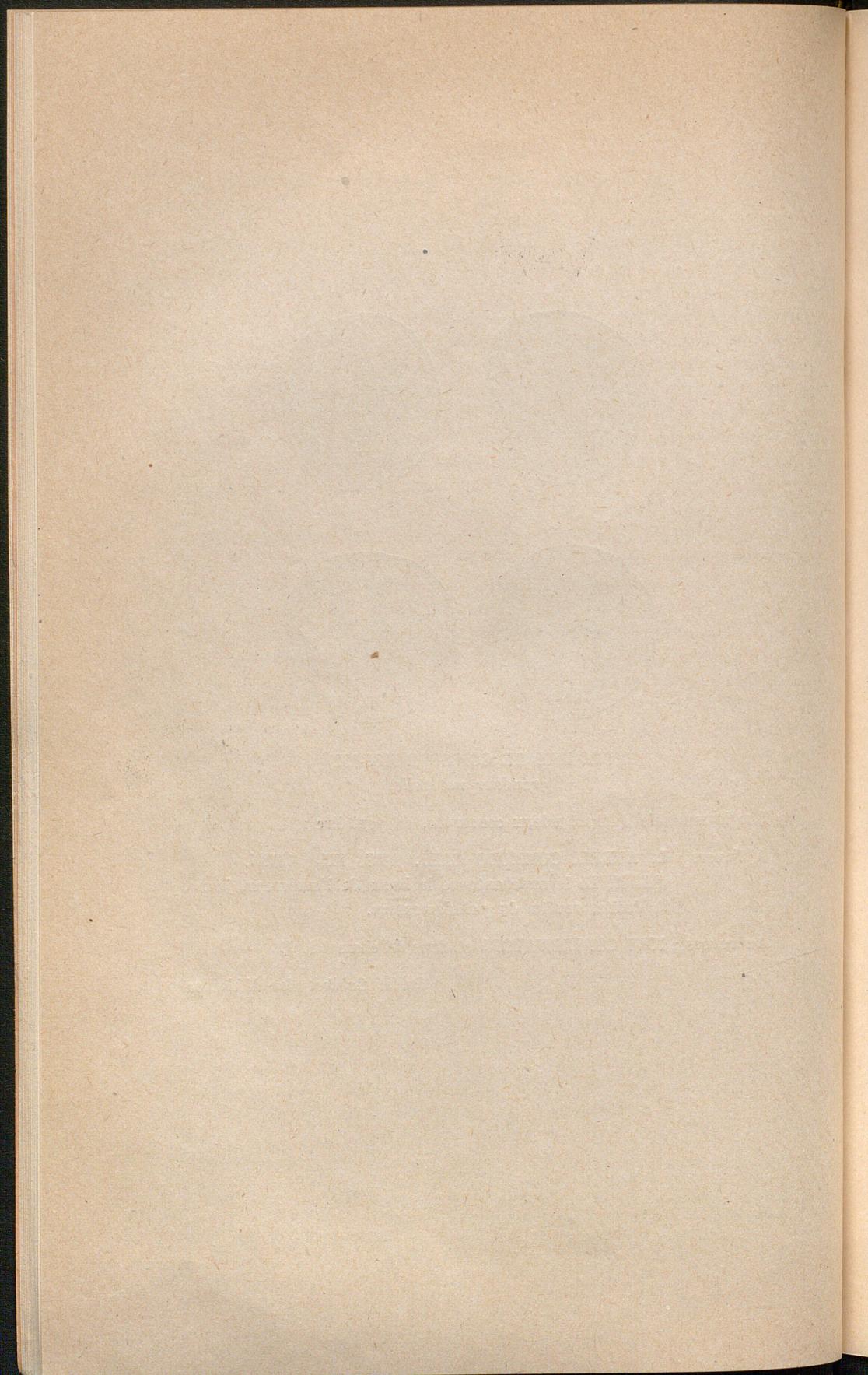
Sur la monnaie du bas, mieux conservée, on peut lire :

A l'avers : L. AVREL. COMMODO CAES. AVG. FIL. GERM.

SARM. La légende entoure le buste de l'empereur, jeune, à droite, revêtu du *paludamentum*.

Au revers : IOVI CONSERVATORI et dans le champ S. C.

(*Paris. Cabinet des Médailles*)



monnaies (deniers, sesterces), Jupiter est représenté nu et debout, de face mais regardant à gauche, tenant un sceptre de la main gauche et un foudre de la droite avec laquelle il déploie son manteau sur Commodo. L'empereur est figuré debout, généralement revêtu de la toge et tenant le *palladium* et un livre, parfois, un rameau et un livre. Dans cette scène qui comporte protecteur et protégé on peut considérer que l'action se déroule en trois phases :

1) D'abord, l'empereur se fait volontairement petit pour se placer sous la protection du dieu. C'est bien là le caractère essentiel qui se dégage du sujet figuré sur ces monnaies où l'empereur est représenté dans l'attitude humble d'un protégé d'une taille moitié plus petite que celle du puissant dieu qui étend sur son fidèle et son dévot un bras protecteur. S'il lui arrive à peine au niveau des hanches, c'est que l'empereur, tout empereur qu'il est, n'est qu'un inférieur vis-à-vis du Maître Souverain des Dieux et des Hommes, ce n'est qu'un enfant par rapport à son Père Céleste, car si l'empereur est divinisé après sa mort, Jupiter règne de toute éternité sur les cieux et la terre, c'est le Père par excellence ce que signifie son nom *Diovis Pater* ou *Diospiter*. Si donc, Jupiter, infiniment grand, infiniment puissant, est figuré avec une taille normale, quoi d'étonnant à ce que l'empereur soit figuré, pour respecter les proportions, avec la taille d'un enfant ? La différence des tailles indique la différence des conditions et, par suite, la nécessité pour l'empereur de venir se placer sous la tutelle et la sauvegarde de quelqu'un de plus grand que lui, de plus grand que tout. Le symbolisme est clair.

2) C'est ensuite l'invocation à Jupiter sous le nom qui lui convient en propre, Jupiter pris comme répondant de la vie et du salut de César Auguste : *Jupiter Sponsor* ou *Jupiter Conservator*. Il est constant que des termes du formulaire juridique romain ont été employés dans la religion, ce qui ne saurait surprendre, car on sait que tout acte important de la vie romaine débutait, sinon par un sacrifice, du moins par une invocation aux dieux afin de se les rendre favorables. Les dieux étaient un peu considérés comme des créanciers exigeants avec lesquels on concluait une sorte de marché sur la base du *donnant, donnant* : en échange du sacrifice ou de la récitation de certaines formules, le dieu était tenu d'accueillir favorablement les demandes qui lui étaient adressées : d'où les termes de *Sponsor*, de *Securitas*. Le premier sens du mot *sponsor*, le plus ancien, est bien le sens juridique de *répondant, caution, garant* (45). De même, exemple plus frappant encore, le terme de *securitas*, appartient, d'abord, au formulaire du droit : il

(45) Il est employé comme tel par les meilleurs auteurs : Ciceron, Suétone (BENOIST et GOELZER. *Nouveau Dictionnaire Latin-Français*, Paris, Garnier, p. 1463.

est employé par Sénèque, par le jurisconsulte Ulpien dans le sens de *sûreté, garantie, gage, reçu, quittance*, tandis que, personnifiée, la *Securitas* devient, dans les inscriptions *La Sécurité*, divinité protectrice de Rome (46). Même, la primitive Eglise a ensuite adopté ce vocabulaire religieux : *sponsor* sera employé par Tertullien dans le sens de *parrain* qui est bien le garant du néophyte, celui qui répond de sa vie (éternelle) et de son salut (47). Chez les Pères de l'Eglise, le mot *Conservator* désigne *le Sauveur*, en grec, ΣΩΤΕΡ (48).

3) C'est, enfin, la réponse favorable du dieu à la prière qui monte jusqu'à Lui. En corrélation avec la différence des tailles et en échange de l'invocation précise à Lui adressée sous son surnom de *Conservator*, le geste de Jupiter étendant le bras droit au-dessus de la tête de l'empereur prend toute sa valeur de geste protecteur. On connaît le symbolisme du bras considéré, de tout temps, par tous les peuples, dans tous les pays, comme le signe de la Force et de la Puissance, exactement comme la main est le signe de l'Autorité ; tout aussi bien n'est-il pas besoin d'insister sur ces choses qui sont des plus connues.



Ainsi, nous trouverions-nous à Libourne en présence d'un fragment de statue tutélaire, une variante du *Jupiter Conservator* et cette interprétation pourrait bien être confirmée, au surplus, par la physionomie hiératique du personnage qui dénote une sculpture d'inspiration religieuse. Le calme qui se lit sur les traits de ce visage fermé n'est-il pas le reflet de la tranquillité de l'âme du dévot qui, avec une sereine confiance, vient se placer *in manum*, soit sous la protection et la garantie de son Dieu ?

Ce serait, dans ce cas, une preuve nouvelle du culte, alors rendu dans nos régions, au Souverain Maître de l'Olympe. Certes, en l'état de la sculpture, il n'est pas possible d'affirmer qu'il s'agit ici de Jupiter, mais la comparaison avec les monnaies de Commode nous a paru apporter à cette thèse, un élément indiscutable de rapprochement. En tout cas, le caractère religieux de cette sculpture ne semble pas devoir être mis en doute, si une interprétation précise reste encore incertaine, car les croyances religieuses des anciens étaient bien plus complexes que nous ne l'imaginons. Il ne faut pas oublier, en effet, comme le rappelait récemment M. R. Lantier, que la France n'est que le promontoire occidental du continent eurasiatique : là se sont mêlés

(46) *Ibid.* p. 1384

(47) *Ibid.* p. 1463.

(48) Comparer Artémis (Diane) Secourable (ΣΩΤΕΙΠΑ) Sous ce nom, elle est parfois associée à Apollon ΕΙΠΟΥΡΠΙΟΣ dans son rôle de dieu pacifique, dispenseur de l'Harmonie (M. COLLIGNON. *Op. cit.* p. 107-108).

les peuples venus de régions lointaines où ils avaient développé leurs civilisations originales. Aussi, dans de nombreux cas, il y a eu superposition de cultes et l'art gallo-romain peut, à bien des égards, être considéré comme la résultante de la formule celtique combinée, sous l'influence gréco-romaine, avec des sources d'inspiration qu'il faut aller chercher à l'Est de notre pays, en Europe centrale et orientale, et même au-delà (49).

Henry DE SARRAU.

---

(49) D'après Raymond Lantier (*Bull. Soc. Préhist. Franç.* 1947, p. 23-26).

---

## Fozera sive Libornia

» En le treizième siècle, le nombre des habitants de Leybourne, » probablement, n'était que quelques douzaines, mais le village avait » quelque importance parce que le château de Leybourne (qu'il existe » encore — ce n'est pas un grand château, mais plutôt une maison for- » tifiée) était la demeure de Sir Roger de Leyburn, un puissant seigneur » qui était sheriff du comté de Kent et gouverneur des cinque Ports » (Hastings, Romney, Hylte, Dover and Sandwich) et qui accompa- » gna le roi Henry III quand il fit une expédition dans Gascoigne, en » 1253. Mais l'importance de la grande famille de Leybourne ne chan- » gea pas le caractère du petit village dont la famille prit son nom.

» Je ne connais le document à quel Rymer réfère, et donc je ne » puis obtenir une copie pour vous. Il y a un village appelé Leyburn » dans le North Riding de Yorkshire, et peut-être l'entrée dans le re- » gistre réfère à ce village.

» Je regrette qu'il y a si peu que je puis vous dire, mais il m'a » donné le plus grand plaisir de lire votre lettre et de savoir que, » malgré les malheurs des derniers cinque ans, vous pouvez encore être » intéressé dans l'histoire de votre « petite patrie ». Je sais que vous » pardonnerez toutes les fautes dans cette lettre; malheureusement, » j'ai eu peu d'opportunité d'employer votre langage depuis plusieurs » ans, et je manque pratique. J'espère que nous aurons beaucoup » d'opportunités de correspondre et parler avec vos compatriotes en les » ans qui suivront. En attendant, je vous prie d'accepter mes plus » bons souhaits pour la félicité et le bien-être, Monsieur, de vous-même, » de votre petite patrie, et de votre grande patrie de la France. » Veuillez agréer l'expression de mes sentiments les plus distingués.

Frank W. JESSUP. »

Le 25 février 1945, j'écrivis à M. T. Hill, clerk to the Parish Council

(*Leyburn North Riding Yorks*), dont j'avais vu le nom dans l'*« Official guide de Leyburn* (que je devais à l'obligeance du capitaine *Robert Leybourn*, auteur de l'ouvrage *« The House of Laybourn »*, avec lequel j'avais été en relations avant la guerre, alors qu'il était en Danemark).

Je posais pour le Leyburn du Yorkshire les mêmes questions que pour le Leyburn du Kent.

Le 7 mai 1945 je recevais la lettre ci-après :

« The Yorkshire archeological Society

» Hon. Soc. R. J. A. Bunnet F.S.A.

» Bolden Lodge, Harrogate, 28 avril 1945.

(10) Dear Monsieur Ducasse,

» Your letter of 25 february, addressed to M. T. Hill of Leyburn  
» was handed to me, as he regretted he was not able to assist you in  
» your queries, which have much interested me.

(10) Cher Monsieur Ducasse,

Votre lettre du 23 février, adressée à M. T. Hill de Leyburn, m'a été transmise, car il regrettait de ne pas pouvoir vous aider dans vos questions, qui m'ont beaucoup intéressé.

J'ai fait des recherches approfondies dans la bibliothèque de la Société, et je ne puis concevoir que le Leyburn auquel vous faites allusion, soit la très petite ville de ce nom, dans le Yorkshire. Nous ne possédons pas d'édition complète de « Rymer », mais l'Index à cet ouvrage, dans les « State Papers », renvoie uniquement à « Libourne in Aquitaine ». Il est tout à fait inadmissible, à mon avis, que la ville du Yorkshire ait eu des bourgeois au XIII<sup>e</sup> siècle, car même en 1811, sa population approchait seulement de 800, et jusqu'à tout récemment, elle faisait partie d'une autre commune, celle de Wensley (située en Wensleydale).

Les Charter Rolls ne donnent d'ailleurs aucun renseignement sur une charte qui aurait été jamais accordée à ce lieu.

J'arrive ainsi à la conclusion que la ville d'Aquitaine est la solution la plus vraisemblable.

Il semble que la monarchie française, au moyen âge, était particulièrement disposée à accorder des chartes, à titre de récompense ; et sans doute les rois d'Angleterre, en qualité d'*« Overlords »* d'Aquitaine, étaient-ils accoutumés à agir de la même façon.

Je suis fâché que mon information ne soit pas plus précise. Mais je suis convaincu que le Leyburn du Yorkshire ne peut être mis en cause.

Je remarque ce que vous dites au sujet de ce que vous n'avez pas écrit votre lettre en anglais. Je suis capable de lire en français et d'écrire des passages de quelque étendue : malheureusement je ne puis parler la langue.

Nous nous sommes réjouis de savoir que, dans les temps troubles dans lesquels votre illustre pays est passé, une société comme la vôtre fonctionne avec succès. Qu'il nous soit permis d'exprimer l'espérance que la France sera avant longtemps mise pleinement en état de réparer les ravages de la guerre et de jouir encore une fois des bienfaits de la paix et de la prospérité.

Croyez-moi vôtre très sincèrement.

R. J. A. BUNNETT.

P. S. — Si je puis, à un moment quelconque, être ultérieurement pour vous de quelque aide, faites-moi le plaisir de me le faire savoir.

» I have made an exhaustive research in the library of the Society,  
» and I cannot think that the Leyburn to which you refer is the very  
» small town of that name in Yorkshire. We do not possess a complete  
» edition of « Rymer », but the Index to that work in the « State  
» Papers », only refer to « Libourne in Aquitaine ». It is extremely  
» unlikely, in my opinion, that the Yorkshire town had burgesses in  
» 13<sup>e</sup> century, as even in 1811 the population was only about 800, and  
» until quite recently it was part of another parish, that of Wensley (it  
» is situated in Wensleydale). The Charter Rolls, moreover, do not give  
» any reference to any Charter ever having been granted to the place.

» I much come to the conclusion that the Aquitaine town is the  
» most likely solution.

» It seems that the mediaval french monarchy was particularly  
» ready to grant Charters as a prize, and no doubt the English kings,  
» as overlords of Aquitaine, were accustomed to behave in a similer  
» fashion.

» I am sorry that my information is not more definite, but I feel  
» convinced that the yorkshire Leyburn cannot be involved.

» I note what you say with regard to your not having written  
» your letter in English. I am in position of being able to read french,  
» and to some extent to write it, but infortunatly I cannot speak the  
» language.

» We are rejoiced to know that in the troubloous times through  
» which your illustrious country has been passing, a Society such as  
» yours is successfully functionning. May we express the hope that  
» France will before long be enabled fully to restore the ravages of  
» war, and once more enjoy the blessings of peace and prospérité.

» Believe me.

» Your most sincerely.

R. J. A. BUNNETT,  
» hon. sec.

» P. S. If I can at any time be of any further assistance to you,  
» please let me know.

» R. d. A. B. »

Des deux lettres ci-dessus il faut surtout retenir les passages ci-après : L'entrée dans le Recueil de Rymer n'appartient pas au village de Leybourn du Kent... Il n'a jamais été un bourg et les habitants n'ont pas et n'ont jamais eu le titre de bourgeois.

I cannot think that the Leyburn to which you refer is the very small town of that name in Yorkshire... It is extremely unlikely, in my opinion, that the Yorkshire town had burgesses in 13<sup>e</sup> century, as even in 1811 the population was only about 800 and until quite recently it was part of an other parish, that of Wensley... I much come to

the conclusion that the Aquitaine town is the most likely solution... I feel convinced that the Yorkshire Leyburn cannot be involved.

\* \*

Y. De ces passages, il ressort nettement que le document indiqué par Rymer ne concerne aucune des localités du nom de Leybourn, situées en Angleterre.

Mais, puisque, malgré tout, le document intéresse les bourgeois d'un lieu dit Leybourn, et que, en dehors des deux centres ci-dessus il n'en est qu'un troisième, celui d'Aquitaine, il faut nécessairement en venir à reconnaître que c'est ce dernier qui est visé par l'acte de 1254.

D'où les conséquences qui s'imposent :

- 1° En 1254, existait une localité du nom de Leybourn ;
- 2° Cette localité est celle de même nom en Aquitaine ;
- 3° Les habitants ont la qualité de bourgeois ;
- 4° Ce qui implique une certaine importance économique ;
- 5° Cette importance explique l'attribution de la charte.

Mais de ces conséquences, en quelque sorte écrasées par le seul fait de la charte, il en résulte logiquement d'autres :

6° Si la localité était d'une telle importance en 1254, il est évident qu'elle datait d'une époque plus ou moins antérieure, dont l'ancienneté dépend de la durée écoulée depuis sa naissance jusqu'à son développement appréciable. Elle était donc antérieure à 1254.

7° Il est par suite invraisemblable qu'elle doive quoique ce soit à un membre de la famille de Leybourn, dont le premier membre venu en Aquitaine est Roger, plus tard lieutenant du prince Edouard en 1270. Venu il est vrai en Aquitaine, en 1253-54, à la suite du roi Henri III, auprès duquel il paraissait être bien en cour, il n'avait pas alors, âgé de 32 ans environ, l'autorité et le prestige qui le signaleront dans la suite, à partir de 1265. D'ailleurs quelqu'ait été le prestige de Roger en 1254, à cette époque Leybourn était déjà ancien.

Tels sont les points qui découlent avec certitude ou logique du document de 1254. D'autres questions restent à élucider, par exemple : l'époque à laquelle a paru le nom de Leybourn, l'origine et le sens de ce nom, etc. Quoiqu'il en soit ce qui est acquis, modifie la conception élaborée vers le milieu du XIX<sup>e</sup> siècle, et fait éloigner et reculer la perspective dans le passé.

L'acte de 1254 libère des affirmations qui fixaient à 1270 les débuts officiels de Libourne et formaient l'obstacle empêchant d'envisager des possibilités plus anciennes ; il permet de croire au document de 1213. Il écartera l'explication commode mais superficielle « Roger de Leybourn », et oblige à chercher dans l'intimité même du sol et de la situation du

lieu. Il tend à donner à l'existence du centre et à la signification du nom une origine commune. Il recule d'autant, et davantage, l'époque où peut être fixée une organisation administrative régulière.

Evidemment il reste encore bien des points à expliquer. Mais en en diminuant le nombre, le résultat acquis apporte déjà un éclaircissement appréciable puisqu'il restreint le champ des recherches.

\*\*\*

Z. En Angleterre comme en France, les documents précieux et rares avaient été mis en lieu sûr, pendant la guerre, pour les préserver de la destruction. Aussi fallut-il attendre plus ou moins longtemps avant que, rapportés à leur place dans les archives régulières, ils puissent être consultés.

Dans sa lettre du 10-7-45, Monsieur le Conservateur du « British Museum » m'avait bien fait connaître que le document recherché devait se trouver dans les « Additional MS 4575 », mais ce n'est que le 13-6-46 qu'il écrivait la lettre suivante :

« Dear Sir, Additional MS. 4575 has now arrived back in London.  
» The charter to Libourne occurs on f. 28, but presents some difficulties. It is headed « Pro Burgensibus de Leybourn », in the margin  
» is written 29 septembre 38 H[en] III. There is then a gap of about  
» 1/4 page followed by a Charter to Libourne. But this charter is  
» copied from the gascon Rolls of 15 Edw. III. m. 25 : it is a deed of  
» Edward III and not Henry III. There is no charter of this latter king  
» to Libourne in this volume. Your faithfull.

» Signé : S. SCHOFIELD. » (11).

Cette réponse ne donne pas la satisfaction qu'on pouvait augurer.

L'absence de texte ne permet pas de précision. Il n'en reste pas moins qu'un acte, en date du 29 septembre 1254 « pro burgensibus de Leybourn » a été entre les mains de Rymer ; que celui-ci a eu l'intention de le transcrire dans son recueil manuscrit. Dans cette intention, il a tout d'abord écrit le titre pour ne pas oublier et il a laissé la place en

---

(11) British Museum London W. C. I. 13-VII-46.

Cher Monsieur. L'« additionnal MS. 4575 » est maintenant de retour à Londres. La charte de Libourne se trouve au f. 28, mais offre quelques difficultés. Elle est intitulée : « Pro Burgensibus de Leybourn » et en marge est écrit : 29 septembre 38 H[en] III.

La, il y a une lacune de plus d'un 1/4 de page suivie par une charte pour Libourne. Mais cette charte est copiée des « Gascon Rolls of 15 Edw. III, m. 25 ». C'est un acte d'Edouard III et non d'Henry III. Il n'y a pas de charte de ce dernier roi pour Libourne, dans le volume.

Votre dévoué.

blanc nécessaire à la transcription. Pourquoi celle-ci n'a-t-elle pas eu lieu ? Il serait téméraire d'émettre une hypothèse.

Une remarque : le texte dont s'agit est daté du 29 septembre. Or, par une coïncidence curieuse, c'est « in festo beati Michaelis », c'est-à-dire du 29 septembre qu'a été délivrée la charte de 1270. Peut-être voudrait-on en déduire que l'acte de 1254 et celui de 1270 n'en font qu'un, en ce sens qu'il y a eu erreur de lecture ou de transcription et qu'il faut lire « 54 Henry III » au lieu de 38 Henry III ». L'erreur serait bien grossière. Que la date soit inscrite en toutes lettres : anno regni Henri III, tricesimo octo (1254) ; anno regni Domini regis patris nostri quinquagesimo quarto (1270) ; — en chiffres arabes, 38 Henri III (1254), 54 Henri III (1270) ; — en chiffres romains, XXXVIII, ou LIV, la confusion semble impossible. Rymer a bien lu.

Ainsi, en 1254, soit 41 ans après le document de 1213, soit 16 ans avant celui de 1270, on trouve la mention de Leybourne dans un document officiel :

\* \*

#### Hypothèse générale.

Le premier établissement, plus que préromain, paraît avoir été créé le long de l'estuaire du Lour, autour de la butte du Priourat, et s'être appelé Bodera, d'où Fozera.

Cet établissement s'est étendu sur la rive droite du Lour, en même temps que, à l'époque gallo-romaine et même avant, la partie immédiate du confluent de l'Ille et de la Dordogne s'organisait sous le nom de Condat.

Le trafic maritime ayant, en ces temps, l'importance majeure, le port se distingue néanmoins de l'agglomération proprement terrienne et l'appellation locale de Li-borna lui est donnée.

Lorsque les ducs d'Aquitaine construisent le château qui, empruntant son nom au voisinage de la ville, finalement se l'approprie, la nécessité de distinguer les deux centres fait que, peu à peu, le mot liborna devient nom propre et désigne la localité dite anciennement Condat. Cette transformation s'effectue dans le cours du XII<sup>e</sup> siècle, et peut-être à la fin du XI<sup>e</sup> siècle.

La création de la bastide sur le territoire de l'ancien Condat, dénommé Libornia, confirme ce nom qui peu à peu absorbe également Fozera.

(A suivre)

Jean DUCASSE.

Pour faire suite au tirage à part de 1943, le quatrième chapitre ci-dessus a été également tiré à part.

---

Le Gérant : A. GILLET.

---

Imprimerie Libournaise, P. GELIX, 68, rue Président-Carnot